

AUJOURD'HUI

inclus
2 cahiers spéciaux

**TOURISME
EUROPE
&
ÉLECTIONS
AU
NOUVEAU-
QUÉBEC**

un cahier bilingue
français-inuktitut

Attention à l'heure avancée

Cette nuit à deux heures, les Québécois devront avancer leurs montres d'une heure. À l'exception d'une province, le Canada passe à l'heure avancée. **Page 3**



L'homme rouge

Gilles Maheu, le directeur de la troupe Carbone 14, change de visage avec *Le dortoir*, rêve éveillé qu'il présente en mai. **C-1**

LE PLAISIR des Lectures



La bd est en Festival

Le 5e Festival international de la bande dessinée de Montréal se déroulera du 4 au 9 avril au Centre communautaire de l'Université de Montréal. Les organisateurs se sont prêtés à une entrevue et Gaboury s'est humblement livré à un autoportrait. **Page D-1**

L'industrie du poulet en crise

L'industrie québécoise du poulet est assaillie de toutes parts et cherche les moyens pour assurer sa survie. **Page B-1**

Ça se corse

Avec le rejet par les syndicats des propositions du gouvernement, la crise que connaît la Corse depuis six semaines s'est aggravée hier. **Page A-5**

Levée de boucliers contre la fusion Esso-Texaco

Québec et les indépendants craignent de trop dépendre de l'Ontario

Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

L'ACQUISITION de Texaco par Imperial Oil soulève une levée de boucliers parmi les distributeurs indépendants du Québec. La province, qui doit déjà importer 14,000 barils d'essence par jour des États-Unis, va maintenant devenir plus dépendante des raffineries de l'Ontario.

Le ministre de l'Énergie du Qué-

bec vient d'envoyer une lettre de quatre pages au ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, lui demandant de bloquer la transaction et d'obliger Esso à vendre une partie « substantielle » des postes de distribution de Texaco à des entrepreneurs québécois.

Dans la lettre, dont LE DEVOIR a obtenu copie, John Ciacia écrit : « la nécessité de maintenir l'existence et de soutenir le développement d'un secteur indépendant vi-

EXCLUSIF

goureux en mesure de faire contre-poids à l'action dominante de quelques entreprises majeures sur le marché du Québec représente pour moi un objectif fondamental pour l'avenir économique et énergétique ».

« J'ai averti le premier ministre (Brian Mulroney) de la situation avant même que la transaction ne se

fasse », a déclaré Vincent Della Noce, (Duvernay) au DEVOIR. Les indépendants tels que Sergaz ont des raisons de s'inquiéter et si la fusion Esso-Texaco doit quand même se faire, alors il faudra vendre toutes les stations de Petro-Canada aux indépendants québécois. Ils sont prêts à l'acheter et l'argent est déjà en dépôt », affirme le député conservateur qui évoque l'intérêt de Sergaz, Novenco, Unigesco (Provigo), Oilco, etc., pour un investissement majeur

dans le secteur du raffinage et de la distribution des produits pétroliers.

« Les consommateurs québécois vont encore passer au cash », prévient un indépendant de Montréal. De fait, depuis la fermeture de la raffinerie Gulf dans l'Est de Montréal, le manque de concurrence entre les trois raffineries (Shell, Petro-Canada et Ultramar) et les deux distributeurs (Esso et Texaco) coûtait de \$ 3

Voir page A-10 : Levée

Bombardier va de l'avant avec le Challenger allongé

Investissements de \$275 millions et 3,000 emplois à Canadair

Claude Turcotte

LE CONSEIL d'administration de Bombardier a donné le feu vert à Canadair pour la construction d'un Challenger allongé, qui a de bonnes chances de devenir l'avion à réaction destiné au transport régional de 50 passagers le plus vendu dans les années 90. Les prévisions indiquent déjà une possibilité de 1,000 commandes pour ce type d'appareil et Canadair vise un minimum de 40 % de ce marché.

M. Laurent Beaudoin, président de Bombardier, a en fait confirmé hier en conférence de presse avoir déjà reçu 62 commandes (56 fermes et six en option). Le programme pour la mise en marche de la production nécessite des investissements de l'ordre de \$275 millions d'ici la certification de l'appareil dans trois ans, en incluant les \$14 millions déjà dépensés pour des travaux de conception et des études de faisabilité.

La réalisation de ce programme entraînera à Canadair la création de 3,000 emplois directs lorsque la production atteindra son rythme de croisière de quatre appareils par mois en 1994/1995. Toutefois, Cana-

dair créera 500 nouveaux emplois dès cette année. Il y aura par ailleurs création de 3,000 emplois chez les sous-traitants, dont la majorité ne seront pas de la région de Montréal. Ce nouvel appareil baptisé « RJ » aura un contenu canadien de 45 %; le reste du contenu sera en grande partie américain, surtout à cause des moteurs fabriqués par General Electric et de l'avionique numérique intégrée.

Bombardier a donné son aval à ce projet après avoir obtenu la confirmation du gouvernement fédéral qu'il était admissible au Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD). Bombardier s'est assuré en outre de la disponibilité de d'autres sources pour le solde du financement. M. Beaudoin a précisé qu'il attend d'ici un mois l'engagement officiel d'Ottawa pour un prêt de \$100 millions, en vertu de PPIMD. Bombardier prend le risque que le gouvernement fédéral décide d'abolir PPIMD, en cette période où le ministre des Finances prépare son budget. Dans une telle éventualité, c'est l'industrie en général et pas seulement Bombardier qui serait pénalisée.

L'entente prévoit que Bombardier

Voir page A-10 : Bombardier



PHOTO CP

Le président de Bombardier, Laurent Beaudoin, a présenté hier le nouvel appareil « RJ ».

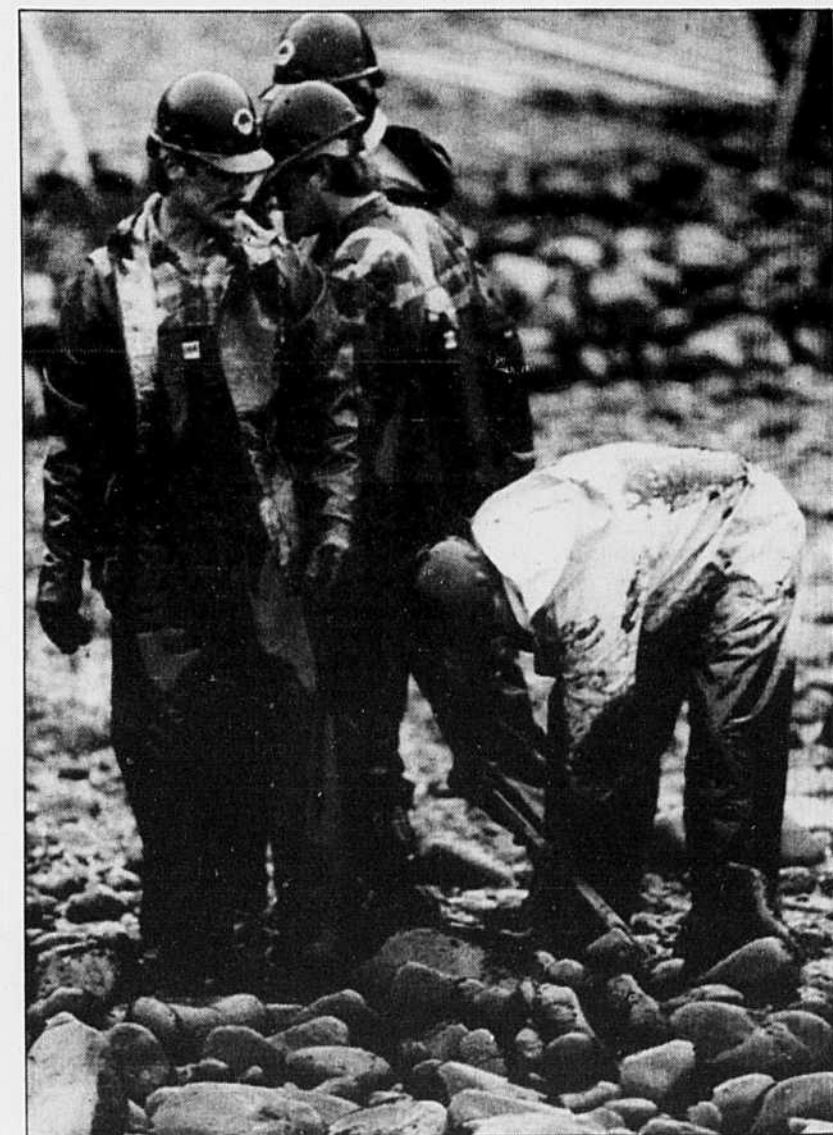


PHOTO CP

Nettoyage et règlement de comptes

Couverts d'huile, des ouvriers poursuivent sur les berges du détroit du Prince William les travaux de nettoyage de la marée noire provoquée il y a une semaine par l'échouage du pétrolier Exxon Valdez en Alaska. Et pendant que s'accumulent les poursuites contre Exxon, l'heure des comptes a sonné; la tête du capitaine du navire a été la première à tomber. Voir autres informations en page 2.

Il n'y a aucune raison de hâter les élections, affirme Parizeau

Pierre O'Neill

TOUT EN PROCLAMANT que le Parti québécois est fin prêt pour l'affrontement électoral, Jacques Parizeau estime que le premier ministre Robert Bourassa n'a aucune raison de hâter la tenue d'élections générales.

Le président du PQ se défend bien de vouloir exprimer en cela une préférence pour l'automne mais il note que le gouvernement libéral n'a pas encore complété le quatrième année de son mandat et il ne voit pas les motifs qui justifieraient M. Bourassa de rompre avec nos traditions par-

lementaires: « Je ne vois pas vraiment pourquoi il ferait une élection à l'heure actuelle ».

Cela dit, le contexte politique a sensiblement évolué au cours des derniers mois et l'hypothèse d'une élection hâtive a cessé d'être source d'angoisses pour la haute direction du PQ. C'est du moins ce qui se dégage de l'assurance et l'optimisme affichés hier par Jacques Parizeau en conférence de presse. Principalement parce que le chef péquiste croit qu'une profonde crise de confiance se dessine entre les Québécois et leur gouvernement.

Ce changement d'humeur de l'electorat, M. Parizeau l'attribue à des facteurs aussi multiples que divers :

les hésitations du premier ministre Bourassa quand il est confronté à des problèmes graves comme la question linguistique; l'insécurité collective engendrée par la perspective d'un ralentissement économique, en présence d'un gouvernement qui a fait trois ans de surfing sur la vague de la prospérité économique nord-américaine; les ratés d'Hydro-Québec, les pannes d'électricité, qui ont miné « le grand rêve hydroélectrique » de Robert Bourassa; le silence d'un premier ministre timoré face à la nouvelle offensive d'un gouvernement fédéral qui se prépare à priver le Québec de transferts fiscaux pour réduire le déficit d'Ottawa.

Voir page A-10 : Parizeau

La guerre de la morue est finie entre la France et le Canada

Guy Taillefer
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le Canada et la France sont parvenus à un règlement du différend qui les opposait depuis plus de deux ans dans le dossier des pêches.

Ottawa a obtenu que le conflit frontalier soit porté en arbitrage international, en échange de quoi les chalutiers français pourront, avec la bénédiction du Canada, pêcher en

eaux canadiennes et dans la zone disputée autour de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon.

L'annonce en a été faite à Saint-Jean, à Terre-Neuve, où le gouvernement fédéral avait dépêché quatre ministres, dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark et le ministre du Commerce extérieur John Crosbie.

L'entente, conclue tard mercredi soir, s'appuie en partie sur les recommandations du médiateur En-

rique Iglesias, président de la Banque inter-américaine de développement, qui avait remis son rapport au deux gouvernements la semaine dernière, au terme de quatre mois de médiation.

Ottawa avait toujours insisté pour que le conflit frontalier soit réglé avant que la question des quotas de morue accordés à la France en eaux canadiennes ne soit tranchée.

L'accès des chalutiers français

Voir page A-10 : La guerre

WILL JAMES

L'enfance d'un cow-boy solitaire

Illustrations de l'auteur.
Préface de Jacques Godbout.
Volume de 78 pages — 9,95\$

WILL JAMES



Dans tout Américain,
il y a un Québécois
qui s'ignore!

BORÉAL

Israël réagit vivement à la nouvelle politique canadienne à l'égard de l'OLP

OTTAWA (PC) — Israël a convoqué l'ambassadeur du Canada à Tel Aviv pour lui exprimer sa vive préoccupation devant la nouvelle politique canadienne à l'égard de l'Organisation de libération de la Palestine.

David Walzer, porte-parole de l'ambassade israélienne à Ottawa, a fait savoir hier qu'on avait demandé à l'ambassadeur canadien, James Bartleman, de rencontrer le sous-ministre israélien des Affaires étrangères dimanche.

« Il est extrêmement regrettable qu'un pays ami comme le Canada ait décidé de modifier sa politique sur le Moyen-Orient », a fait savoir l'ambassade par voie de communiqué.

« Ce sont de mauvaises nouvelles pour le processus de paix et pour la poursuite des efforts d'Israël en vue de conclure un règlement pacifique avec ses voisins. »

La déclaration de l'ambassade fait suite à l'annonce, la veille, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark, que le Canada mettait fin à toutes les restrictions

concernant les rencontres officielles avec des représentants de l'OLP et endossait le principe de l'autodétermination des Palestiniens.

Ce changement de position ne signifie pas, a précisé M. Clark, que le Canada reconnaît l'OLP ou l'État palestinien (dans les territoires occupés de la rive gauche et de la bande de Gaza), qui a été proclamé à Alger en décembre dernier.

Depuis plusieurs mois M. Clark laissait entendre que le Canada pourrait relever le niveau de ses contacts avec l'OLP, même si le premier ministre Brian Mulroney a déclaré, il y a à peine deux semaines, que rien ne pressait.

D'autres pays occidentaux, y compris les États-Unis, ont assoupli leur position face à l'OLP après que son président, Yasser Arafat, eut annoncé que l'OLP renonçait au terrorisme et reconnaissait le droit d'Israël à l'existence.

Même si le Canada a été l'un des derniers pays à restreindre ses contacts avec l'OLP au niveau des fonc-

tionnaires de niveau intermédiaire, M. Walzer a souligné qu'Ottawa va maintenant plus loin que les États-Unis.

Conformément à la nouvelle politique, les rencontres sont désormais autorisées à tous les niveaux, y compris entre le premier ministre Mulroney et Yasser Arafat. Les États-Unis ont autorisé leur ambassadeur en Tunisie à parler aux représentants de l'OLP.

Le gouvernement israélien est aussi préoccupé au sujet de la décision du Canada d'appuyer le principe de l'autodétermination des Palestiniens, même si M. Clark a tenu à préciser que cela ne signifiait pas que le Canada est en faveur d'un État palestinien.

« Quand on se sert du terme autodétermination, cela n'a, malheureusement, qu'une seule signification, particulièrement aux yeux de l'OLP », a affirmé M. Walzer, ajoutant que l'autodétermination équivaut à une Palestine indépendante. Mais M. Clark a dit que le Canada

croyait auparavant que le terme d'autodétermination n'était qu'une façon voilée de parler d'État indépendant et qu'un appui de la part du Canada serait interprété comme une prise de position en faveur d'un État indépendant.

« Cette interprétation n'est plus possible parce qu'un État indépendant a été déclaré et qu'il n'est pas reconnu par le Canada », a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aux journalistes, jeudi.

Le Canada estime que les Palestiniens devraient jouer pleinement leur rôle dans les négociations qui détermineront leur avenir. Ces négociations pourront conduire à un État indépendant, à une Fédération à l'intérieur d'un État existant ou à quelque chose d'autre, a conclu M. Clark.

Les francophones du Cap Breton remportent une bataille judiciaire

HALIFAX (PC) — Les parents francophones du Cap Breton, en Nouvelle-Écosse, ont eu gain de cause hier dans leur bataille pour obtenir que leurs enfants aient accès à l'école française.

Dans un jugement de 35 pages, la Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse a estimé en vertu de la Charte des droits et libertés que cette communauté avait le droit d'obtenir que ses enfants aient accès à l'école publique primaire et secondaire en français.

La cour a également statué que l'instruction en français devait se faire dans un environnement qui protégera la culture française et ne risquera pas d'entraîner l'assimilation.

La province soutenait qu'il n'y avait pas suffisamment d'étudiants francophones pour justifier les coûts de l'enseignement en français.

Mais la Cour a statué que les 50 enfants avaient le droit à l'enseignement en français mais pas nécessairement à une école séparée.

Le président de la Commission scolaire du Cap Breton, Bob MacVeigh, a soutenu qu'il revient maintenant au gouvernement provincial d'assurer ce service.

EN BREF...

Brassard sera candidat

QUÉBEC (PC) — Le député de Saint-Jean et whip de l'Opposition Jacques Brassard a mis fin au suspense: il sera à nouveau candidat du Parti québécois dans Lac-Saint-Jean lors des prochaines élections générales. M. Brassard a fait cette annonce hier devant les militants de son comté, à Alma, et a fait parvenir le texte de sa déclaration à la Tribune parlementaire de Québec. C'est la quatrième fois que Jacques Brassard sollicite un siège à l'Assemblée nationale. Il représente les citoyens de Lac-Saint-Jean depuis 13 ans. M. Brassard confiait ouvertement depuis quelques semaines qu'il hésitait à se représenter. Finalement, il estime que les « déchirements » et les « querelles incessantes » au sein de son parti sont « choses du passé » et qu'il vaut la peine de poursuivre sa carrière politique. Ce que craignait M. Brassard, qui n'est pas un admirateur spontané de son chef Jacques Parizeau, contre lequel il d'ailleurs songé à se présenter en 1988, c'est que le Parti québécois se lance dans une élection référendaire. « L'assurance de ne pas se retrouver au cœur d'une élection référendaire a joué un rôle déterminant dans ma décision », a-t-il expliqué hier.

Pas de plus vers la mise au ban du tabac

TORONTO (PC) — Fonctionnaires, ministres et jusqu'au premier ministre David Peterson devront « écraser » à compter d'aujourd'hui, jour de l'entrée en vigueur d'une interdiction presque totale de fumer au travail dans la Fonction publique ontarienne. L'interdiction s'étend à la salle des réunions du cabinet et aux bureaux de chacun des ministres. On ne pourra plus fumer nulle part, a affirmé Jenny Zabielski, porte-parole au bureau du premier ministre. Le premier ministre Peterson donnera l'exemple, puisqu'il a annoncé dès le début du mois qu'il cessait de fumer, a indiqué Mme Zabielski, qui est elle-même une fumeuse. Il est désormais entièrement interdit d'allumer cigare, cigarette ou pipe dans tout lieu de travail relevant de la Fonction publique provinciale, une mesure qui touche entre 80,000 et 90,000 employés disséminés à travers la province.

Remise du prix « pour services insignes »

OTTAWA (PC) — Le « Prix pour services insignes » de la Fonction publique du Canada a été attribué, jeudi, au directeur général d'Elections Canada, M. Jean-Marc Hamel. M. Hamel a reçu le prix en compagnie de trois autres personnes lors d'une réception à Rideau Hall, à laquelle participaient le premier ministre Brian Mulroney et le Gouverneur général, Jeanne Sauvée. Ce prix a été institué en 1966, pour honorer des personnes qui ont servi l'intérêt national et le bien public et qui ont contribué au prestige de la fonction publique. Les autres récipiendaires sont Arthur Kroeger, un sous-ministre à Emploi et Immigration, Barry C. Steers, sous-ministre adjoint à l'Industrie et au Commerce et Paul M. Tellier, greffier du Conseil privé.

Prêtre canadien assassiné

TOKYO (PC) — Un prêtre canadien vivant au Japon, Armand Boisvert, 67 ans, a été victime d'un meurtre. Selon la police japonaise, le prêtre qui appartenait à la Société des missions étrangères du Québec, a été trouvé mort hier dans son église située près de Kawasaki. Le prêtre, qui vivait seul dans l'église, a été découvert pieds et mains liés et avait apparemment reçu un coup mortel à la tête. Le meurtre aurait eu lieu au cours de la nuit. Jusqu'à présent ni l'ambassade canadienne ni la délégation du Québec à Tokyo n'ont commenté l'incident.

\$ 30,000 pour « LA » guillotine

PARIS (AFP) — Une guillotine datant de la Révolution française — qui commença il y a 200 ans — a été vendue aux enchères 187,000 FF (\$30,000 US), vendredi, à l'hôtel des ventes Drouot à Paris. L'acheteur de cette guillotine de 3,50 mètres de haut, qui appartenait à un Français, reste inconnu, a indiqué le commissaire-priseur Me Hervé Poullain. Sur cette machine, dont les montants verticaux sont surmontés de bonnets phrygiens, que portaient les révolutionnaires, figure la mention « An II de la République », soit 1794. C'est à cette époque que culmina la Terreur, au cours de laquelle des milliers d'aristocrates et d'opposants, furent décapités à la guillotine. Cette machine à couper, inventée par le docteur Guillotin, servit pour la dernière fois en 1977 en France, avant que le président François Mitterrand n'abolisse la peine de mort en 1981.

La marée noire d'Alaska Haro sur le capitaine du Valdez

Bertrand Bollenbach
de l'Agence France Presse

VALDEZ, Alaska — Après une semaine d'une lutte inefficace contre la marée noire d'Alaska, qui s'étendait vendredi sur près de 800 kilomètres carrés de mer et plusieurs centaines de kilomètres de côtes autour de Valdez, c'est l'heure des sanctions et des polémiques.

Le capitaine de l'Exxon Valdez, Joseph Hazelwood, a été licencié, jeudi soir, par la compagnie Exxon, aussitôt après l'annonce que son taux d'alcoolémie était supérieur au taux légal. Ce résultat est d'autant plus significatif que le test n'avait pu être effectué que 10 heures après l'accident.

M. Hazelwood n'était pas sur le pont au moment de l'échouage du pétrolier sur des récifs et il avait alors laissé le commandement à son lieutenant Gregory Cousins, qui n'était pas habilité à diriger la manœuvre dans cette zone.

Les garde-côtes ont aussi immédiatement entamé des poursuites contre M. Hazelwood, qui pourraient lui valoir un an de prison et une

amende de \$ 5,000 US. Ils soulignent également que le capitaine leur avait caché ses trois citations à comparaitre pour conduite en état d'ivresse quand il avait renouvelé sa licence maritime en 1986.

En ce qui concerne les causes de l'extension de la marée noire, les officiels locaux et les responsables fédéraux dépêchés de Washington avaient incriminé la lenteur de la réaction d'Exxon et l'insuffisance de ses moyens. Le président d'Exxon, M. Lawrence Rawl, a riposté jeudi en affirmant que la compagnie n'avait reçu des autorités locales l'autorisation d'utiliser des dispersants contre la nappe que plus de 36 heures après l'échouage.

Le lieutenant-général (adjoint du gouverneur) d'Alaska, M. Stephen McAlpine, a répondu que cette autorisation n'avait pas été donnée plus tôt parce que la mer était alors trop calme pour un traitement chimique.

Quoi qu'il en soit, un groupe de pêcheurs du détroit du Prince William — exhibant des crevettes maculées de pétrole — a déposé, hier, la première plainte contre Exxon, bien que la compagnie se soit engagée à les indemniser et à éliminer les conséquences de la marée noire. « Nous espérons pouvoir laisser le détroit du Prince William comme il était », a déclaré le porte-parole d'Exxon, M. Donald Cornett.

Cette affirmation optimiste est

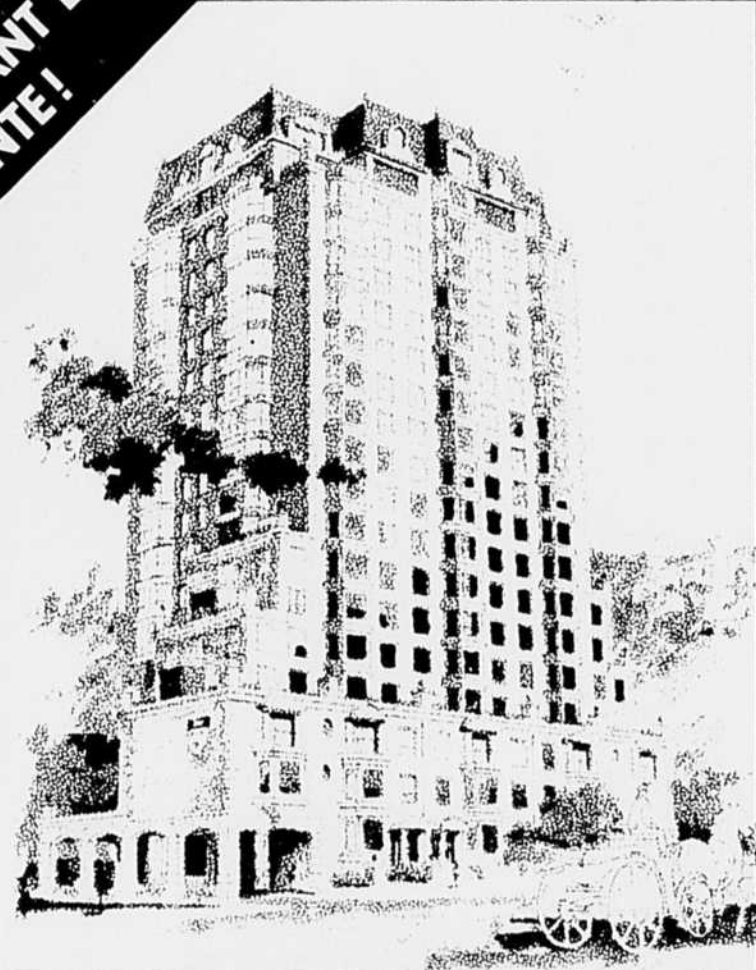
largement contestée par les écologistes. Ceux-ci font valoir que, même si dix ans après, une bonne partie des effets des marées noires d'Ixtoc-1 (Mexique, juin 1979) et de l'Amoco Cadiz (France, mars 1978) ont été résorbés, alors qu'elles étaient quantitativement beaucoup plus importantes, la situation en Alaska est différente.

En effet, font-ils valoir, d'une part, la température particulièrement froide de l'eau ralentit énormément le processus de décomposition naturelle du pétrole. D'autre part, le relief d'îles, de fjords et les côtes très accidentées et peu accessibles rendent les opérations de nettoyage particulièrement ingrates.

L'opinion américaine est en tout cas affectée par les images des réseaux de télévision montrant les scènes classiques et démolissantes des oiseaux englués et de leurs vains et pitoyables efforts pour s'envoler.

La « grande tragédie » d'Alaska, comme elle a été qualifiée, jeudi, par le président George Bush, a suscité des propositions d'aide internationale. Les Soviétiques, qui avaient déjà largement contribué à libérer deux baleines des glaces de l'Alaska au début de l'année, ont à nouveau offert leurs services. La Norvège a envoyé sur place cinq experts en pollution pétrolière et la France a expédié 10 tonnes d'un nouveau produit dispersant biodégradable.

MAINTENANT EN VENTE!



SIR
Robert Peel



L'inspiration du passé, le confort moderne

Élevé au cœur du centre-ville de Montréal, dans le « Golden Square Mile », le Sir Robert Peel vous invite à vivre toute la noblesse de notre passé.

Le Sir Robert Peel: 67 condominiums et maisons de ville correspondant au « nouveau » style de vie: celui de gens éclectiques qui apprécient la proximité des musées, restaurants, hôtels, théâtres, et cinémas.

Le Sir Robert Peel: confort contemporain et investissement unique, une occasion à ne pas laisser échapper!

Bureau de vente • 3410, rue Peel Montréal, QC. H3A 1W8
sur rendez-vous • tél.: (514) 288-8008
une réalisation du LE GROUPE LÉPINE



Créateurs
une Loi
pour vous!

Aujourd'hui, 1er avril 1989, entrent en vigueur nombre de dispositions de la "Loi 78 sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (1988, ch. 69)".

Vous êtes un artiste, reconnu comme professionnel ou non, et vous créez des oeuvres pour votre propre compte dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art ou de la littérature;

ou

Vous êtes une personne, un organisme ou une société qui diffusez, à titre d'activité principale ou secondaire, à des fins lucratives ou non, des oeuvres artistiques et vous contractez avec des artistes.

La Loi vous concerne!

Elle régit vos relations en matière de contrats et elle énonce les précisions qu'un contrat de diffusion d'oeuvres d'artistes doit contenir.

Le dépliant d'information sur la Loi 78 sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs est disponible à la Direction du ministère des Affaires culturelles de votre région ou aux bureaux de Communication-Québec.

Le texte intégral de la Loi est en vente aux Publications du Québec.



Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires culturelles

Québec



SEJOURS LINGUISTIQUES
ET CULTURELS POUR TOUS

UNE
ORGANISATION

LSC  **LANGUAGE
STUDIES
CANADA LTD**

DEUX ÉCOLES:
TORONTO ET VANCOUVER

OÙ IREZ-VOUS?

POUR

SA Voyages
5174 Côte des Neiges
Suite 201, Montréal
Tél.: 733-7175

INFORMATIONS

Club Voyages Université
666 Sherbrooke Ouest
Suite 307, Montréal
Tél.: 844-2831

1989

DEMANDEZ LA BROCHURE

La prochaine soirée des élections aura une couleur internationale

Pour la première fois, les Québécois vivant hors frontières pourront voter

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LA SOIRÉE des élections aura, lors du prochain scrutin, une coloration internationale. Pour la première fois, les Québécois de la diaspora, qu'ils vivent à Miami, Paris, Tombouctou ou plus simplement à Ottawa ou Toronto, auront leur mot à dire dans le choix du prochain gouvernement québécois.

La loi électorale qui vient tout juste d'être révisée permet en effet le vote des Québécois hors Québec et il se pourrait, affirme le directeur général des élections, Pierre-F. Côté, que le poids de ces électeurs se révèle important. Dans certains comtés, il pourrait arriver que le vote étranger soit déterminant, dit-il.

Le poids électoral des Québécois hors Québec lors des prochaines élections est difficile à prévoir. Tout dépendra de la réponse de ces Québécois qui sont des dizaines de milliers à vivre à l'extérieur, de dire M. Côté qui imagine que dans certains comtés frontaliers de la région d'Ottawa où il y a une certaine mobilité

de chaque côté de l'Ontario l'impact du vote étranger puisse être notable.

Le côté expérimental de ce système rend toute projection difficile à faire surtout, note M. Côté, qu'il est impossible d'évaluer de façon précise à ce moment-ci combien de Québécois vivent à l'extérieur des frontières. Aucune donnée n'existe à ce sujet mais on peut penser sur la foi d'indications générales qu'il y a quelques centaines de milliers de Québécois susceptibles de répondre aux critères pour s'inscrire au futur Régistre des électeurs hors Québec.

Ainsi, aux États-Unis seulement, il y aurait environ 300,000 Québécois, estime-t-on au ministère des Affaires internationales. En Afrique, on en retrouverait entre 4,000 et 5,000. En France, 3,000. À cela s'ajoute les missionnaires québécois, les militaires, les diplomates, des étudiants disséminés aux quatre coins de la planète.

Les Québécois qui vivent dans d'autres provinces sont aussi très nombreux. Il y n'y a qu'à penser aux 24,937 chèques que la Régie des rentes du Québec expédie à chaque mois à des « rentiers ». On peut penser

aussi à tous ces Québécois partis travailler à Toronto ou Edmonton, à ceux qui choisissent la fonction publique fédérale, aux étudiants qui en grand nombre (4,411 en 1987) fréquentent les universités d'autres provinces.

Tous ces Québécois n'auront pas automatiquement le droit de vote puisqu'il devront pour s'inscrire au Régistre avoir quitté le Québec depuis moins de dix ans et qu'ils devront aussi avoir l'intention déclarée de revenir au Québec un jour. Cela ouvre la porte à un grand nombre d'électeurs potentiels, surtout qu'il aura suffi de résider six mois au Québec pour être éligible.

En réalité, la porte ne sera pas si grande ouverte puisque ce sera aux électeurs à demander d'être inscrits au Régistre des électeurs hors Québec. Cela suppose d'abord que les gens soient informés de l'existence de ce nouveau droit de vote puisqu'ils décident de faire les démarches nécessaires. Puis il faudra prendre la peine de voter. Notons que lors de la dernière élection présidentielle française, seulement 30 % des Français vivant au Québec et ayant le

droit de voter ont exercé ce droit.

À compter de samedi prochain, le directeur général des élections entreprendra une campagne de publicité autour de ce nouveau Régistre des électeurs. Il s'adressera d'abord aux Québécois vivant au Québec pour que ceux-ci informent parents et amis qui sont à l'extérieur du Québec du droit qui leur est accordé.

Les démarches prévues pour s'inscrire sont assez simples. Outre les informations traditionnelles sur l'âge et l'adresse postale, il s'agira de fournir une photocopie de passeport, d'extrait de naissance ou de carte de citoyenneté et un exemplaire de leur signature. Il faudra aussi faire état de sa volonté de revenir un jour s'installer au Québec.

Le vote se fera par correspondance. Dix jours après le déclenchement des élections, le Régistre sera fermé et peu après, le directeur général enverra à toutes les personnes inscrites un bulletin de vote. Quatorze jours avant le jour du scrutin, il leur enverra la liste des candidats.

L'électeur inscrira lui-même le nom de son candidat sur le bulletin de vote qu'il mettra dans une enveloppe cachetée, laquelle sera insérée dans une autre enveloppe portant la signature de l'électeur. Cette signature servira de contrôle des bulletins qui seront déposés dans des urnes chez le directeur des élections.

L'électeur aura dans une certaine mesure le choix du comté où il votera. La loi prévoit qu'il sera inscrit sur les listes électorales du comté où il résidait au moment de quitter le Québec mais l'électeur peut aussi choisir de s'identifier à un autre comté à la condition qu'il y ait un parent qui y réside.

Si le premier ministre Bourassa déclenchait une élection dès ce printemps, peu de gens auraient le temps de s'inscrire au Régistre et le vote des Québécois hors Québec aurait peu d'impact. Si l'élection a lieu à l'automne, il en sera autrement, croit M. Côté.

Les deux grands partis politiques, le Parti libéral et le Parti québécois, ne croient pas à prime abord que pour cette élection-ci le nouveau Régistre soulève beaucoup d'intérêt. Mais on n'hésitera pas à faire campagne auprès de ces électeurs par courrier, dit-on au Parti québécois.

Le directeur général des élections pense pour sa part que le système pourrait réserver quelques surprises. Il est déjà arrivé, rappelle-t-il, que le vote des militaires modifie dans un comté le résultat lors d'une élection fédérale.

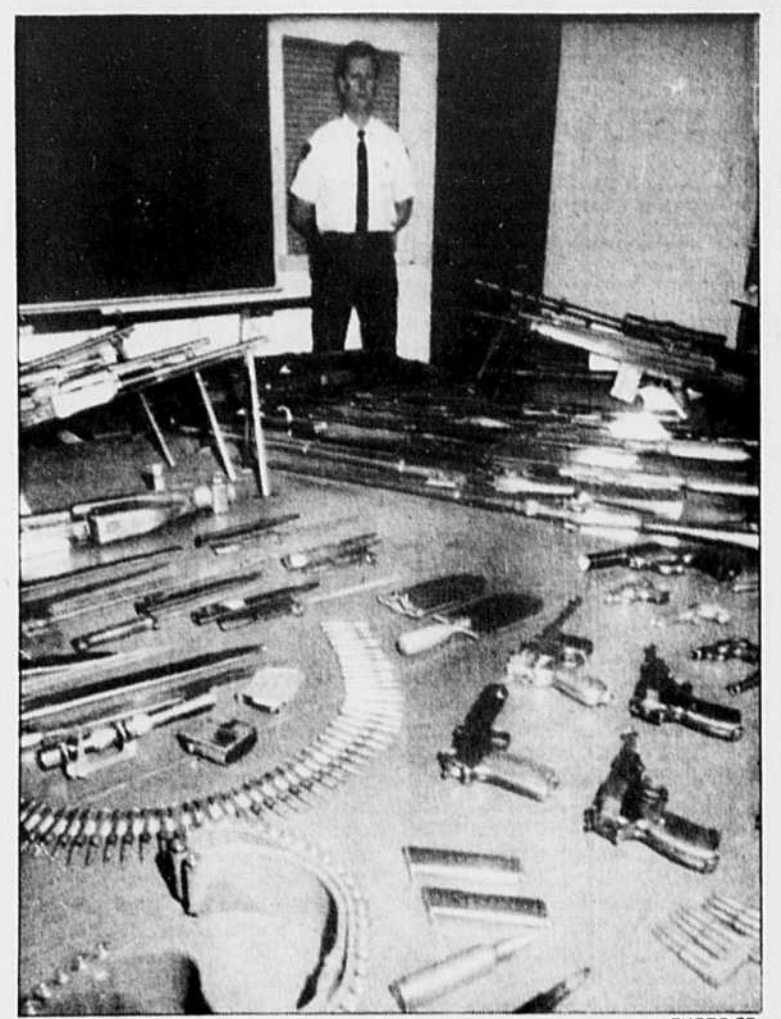


PHOTO CP

Les résidus d'une querelle familiale

À la suite d'une plainte pour une querelle familiale, la police régionale de Peel, en Ontario, a trouvé un véritable dépôt d'armes dans la maison où elle s'est rendue. Il y avait 16 revolvers, plusieurs carabines AK-47, 58 baïonnettes, une mitraillette, deux armes antichars, un lance-flammes et des munitions. Hubert Stefan Morokutti, 47 ans, de Mississauga, a été accusé de voies de fait, de menaces et de possession d'armes dangereuses. Sa cause a été fixée au 5 avril.

Les mathématiciennes féministes défendraient une mauvaise cause

Jean-Pierre Proulx

LA MATHÉMATICIENNE française Stella Baruk est venue dire hier soir à ses collègues du Québec, membres du Mouvement international pour les femmes et l'enseignement de la mathématique (MOIFEM), qu'ils poursuivaient, quant au fond, une mauvaise cause.

« Que des femmes soient rassemblées pour s'intéresser à l'enseignement des mathématiques ne me paraît intéressant que dans la mesure où ce qu'elles ont ressenti peut les amener à dépasser le problème. Le fait d'être rassemblées en leur qualité de femmes, a-t-elle déclaré au DEVOIR, je le récuse du point de vue des mathématiques mais j'accepte tout à fait du point de vue d'un type d'intérêt qui pourrait être aussi de parler de l'aide aux Tiers-Monde ».

Depuis hier soir, et aujourd'hui, toute la journée, 85 femmes et quinze hommes sont réunis au collège André-Laurendeau à LaSalle à l'invitation de la section québécoise de

MOIFEM pour débattre de la question « Les femmes et l'enseignement des mathématiques: quelles différences? ».

Pour Mme Baruk, la « question est un piège » car, précisément du point de vue des mathématiques, « ça n'a rien à avoir ni avec le sexe, ni avec l'âge. C'est un savoir asexué ». Du reste, note-t-elle, du point de vue de leurs performances, garçons et filles réussissent aussi bien.

À la dernière enquête internationale menée auprès d'écoliers de 13 ans et rendue publique récemment, garçons et filles ont d'ailleurs obtenu des résultats identiques.

Là où l'on observe des différences, c'est dans les choix des études et des carrières des femmes après le secondaire. Elles ont tendance à choisir des chemins professionnels qui comptent moins de mathématiques. Mais là aussi, a dit Mme Baruk, « cela change à toute allure ».

Les raisons de l'échec en mathématiques, a observé Mme Baruk, qui compte 25 années d'expérience dans l'enseignement de cette discipline, n'a jamais été l'inaptitude des étudiants, pas plus des filles que des garçons. L'échec tient, dit-elle, à « une inaptitude monumentale des systèmes d'enseignement à transmettre ce savoir ». On cherche donc après coup à expliquer l'échec par les enfants alors que le problème se-

rait au départ. Les vieilles théories sur les faiblesses des filles procéderaient de ce vice de forme.

Les différences observées tiennent donc essentiellement à des causes sociales et non pas aux mathématiques.

Les mathématiciennes vont justement examiner aujourd'hui un comportement qu'il leur a été donné d'observer: le refus plus fréquent chez les filles que chez les garçons de dépasser les limites de leur intelligence et l'adoption d'un comportement passif vis-à-vis des problèmes mathématiques.

Les membres du MOIFEM s'adonneront aussi à « une évaluation pratique de la pédagogie féministe », particulièrement en physique et en informatique.

Le colloque d'aujourd'hui sert aussi de forum préparatoire à la fois aux États généraux des femmes et aux États généraux des mathématiques de 1990.

Anjou QUÉBEC TRAITEUR

La gastronomie française de qualité à votre portée

1025, rue Laurier ouest 272-4065 / 272-4086

L'heure avance

d'après la Presse Canadienne

SAUF en Saskatchewan, tous les Canadiens devront avancer les aiguilles de leurs montres d'une heure, dans la nuit de samedi à dimanche.

Ce changement à l'heure avancée, ou heure d'été, se faisait auparavant le troisième dimanche d'avril. Il y a deux ans, cependant, les États-Unis ont fixé le premier dimanche d'avril comme date du changement et le Canada a suivi.

En acceptant ainsi d'avancer l'heure, à exactement 2 heures du matin, le premier dimanche d'avril, les provinces ont voulu éviter des problèmes avec les banques, les sociétés aériennes, les Bourses et les émissions de télévision, qui subissent la forte influence des États-Unis.

L'heure reviendra normale au Canada et aux États-Unis le dernier dimanche d'octobre, soit le 29 octobre.

Même Terre-Neuve, cette année, avancera les aiguilles d'une heure, ayant mis fin à son expérience d'avancer plutôt de deux heures. Quant à la Saskatchewan, c'est la seule province à s'en tenir encore à l'heure normale.

Selon certaines études, le prolongement de la clarté du jour une heure de plus, les soirs d'été, fait économiser de l'énergie et réduit le nombre de crimes et d'accidents d'automobiles.

Cette idée d'heure avancée est généralement attribuée à l'Américain Benjamin Franklin, au moment où il vivait à Paris, en 1784. Ce n'est que 134 ans plus tard, en 1918, qu'elle fut appliquée pour la première fois.

IL FALLAIT OSER.

Christian Baudelot
Roger Estabiet

Le niveau monte

Réfutation d'une vieille idée concernant la prétendue décadence de nos écoles

Étude des Faits / Seuil

Collection L'Épreuve des Faits dirigée par H. Hamon et P. Rotman

En quinze courtes leçons, aussi claires et simples d'accès que nourries de savantes recherches, Christian Baudelot et Roger Estabiet répondent catégoriquement aux pleureuses antiques et modernes: non, le «niveau» ne baisse pas.

Le niveau monte, mais non pour tous, ni partout également. L'écart se creuse entre un peloton de tête plus étoffé qu'hier, directement branché sur les courants porteurs et novateurs, et la masse des autres. On s'inquiète de l'élite, on rêve d'amener 80% d'une classe d'âge au baccalauréat. En fait, l'urgence serait de garantir aux plus démunis un minimum culturel.

Christian Baudelot

participera à un débat public organisé par la Fédération autonome du collégial sur le thème

La démocratie de l'enseignement au collégial

le jeudi 6 avril à 18h00

au Nouvel Hôtel, 1740, boul. René-Lévesque ouest, Montréal

Editions du Seuil

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

L'ÉTÉ COMMENCE AU PRINTEMPS...
à la Faculté des arts et des sciences



Si l'on veut accélérer sa scolarité élargir ses connaissances apprendre une langue

Cours intensifs Printemps-été 1989

Demandez le répertoire des cours
Renseignements 343-7338

Date limite d'inscription: une semaine avant le début des cours

VOUS CHERCHEZ UN PASSE-TEMPS?



L'ACTUALITE INTERNATIONALE

IRLANDE DU NORD

À qui profite la censure de la presse ?

Comment Trudel

PAT FINUCANE, 38 ans, est devenu le premier avocat à tomber sous les balles d'un commando paramilitaire depuis 1969, époque où s'est ravivée la guerre entre loyalistes et nationalistes, en Irlande du Nord. Aucun des assassins des *Ulster Freedom Fighters* (UFF), qui a signé l'attentat du 12 février, n'a encore été poursuivi.

Pourquoi avoir pris pour cible le cofondateur d'une association d'avocats socialistes, dont les clients se recrutaient des deux côtés de la barricade ? Pat Rice, conseiller municipal du Sinn Féin à Lisburn (sud-ouest de Belfast), est d'avis que les « fascistes » de l'UFF/UDA (*Ulster Defence Association*) n'hésitent pas à semer la peur par des assassinats sélectifs. Quelles hypothèses explorer ? La veuve nie fermement l'appartenance de son mari à l'IRA. Le parti Sinn Féin ne comptait pas la victime dans ses rangs. Un des frères de Finucane est mort « au service de l'IRA »... en 1972; un autre de ses frères est l'objet d'une cause d'extradition entre Dublin et Belfast.

Pat Rice était, le 28 mars, invité de la Fédération professionnelle des journalistes (FPJQ) pour traiter de « la question irlandaise et le droit à la liberté de parole ». Me Rice accuse la Grande-Bretagne de « freiner la liberté de presse » par le biais de directives émises à la BBC et à l'*Independent Broadcasting Authority*, le 19 octobre 1988. Le lendemain, en entrevue au DEVOIR, il laissait pointer la possibilité d'un « enquête internationale » sur ce meurtre — suggestion faite par Me Michael Graham, avocat américain qui a bien connu Finucane.

Les directives d'octobre ? Elles émanent du *Home Secretary*, Douglas Hurd, qui prie les diffuseurs de ne pas transmettre de « déclarations directes (faites) par des représentants d'organisations proscrites en Irlande du Nord et en Grande-Bretagne et par les représentants du Sinn Féin, du *Republican Sinn Féin* et de l'*Ulster Defence Association* ». Le 20 novembre, un débat a eu lieu à Londres, suivi d'un vote sur ces mesures : 243 voix pour et 179 contre. M. Hurd spécifie que les mesures ne touchent pas les procédures parlementaires, qu'elles sont moins sé-

vères en période électorale. On évoque un précédent : des « mesures similaires » sont déjà en vigueur en République d'Irlande depuis quelques années, dit M. Hurd. Il fait allusion à l'article 31 de la Loi (irlandaise) sur l'audiovisuel (loi de 1960, amendée en 1976) qui permet d'interdire l'antenne — de 12 mois en 12 mois — à des éléments violents ou « terroristes » que M. Hurd dit vouloir contrer. « C'est une restriction aux apparitions en direct de ceux qui utilisent la violence ou lui donnent leur appui », estime Douglas Hurd. La *National Union of Journalists* (NUJ) a déjà entamé un procès sur l'article 31, à Dublin, et sur les directives Hurd, à Londres.

Pat Rice, dans son entrevue au DEVOIR, souligne que les relevés d'opinion en Grande-Bretagne donnent régulièrement la majorité aux partisans du retrait des troupes de l'Irlande du Nord. Londres et le secrétaire aux affaires d'Ulster, Tom King, craignent-ils qu'à laisser librement s'expliquer le Sinn Féin, la pression devienne intenable ? Qu'ils aient à envisager ce retrait ? « Le geste de Hurd ne trompe personne, plaide Me Rice, on s'en prend prioritairement au Sinn Féin », parti qui se bat à visage découvert (59 conseillers élus en 1985) et qui est en lice aux municipales du 17 mai, on donne une liste d'organismes violents, dont un groupe armé disparu il y a 25 ans, le *Sear Eire* !

L'intelligentsia s'est, d'ailleurs, agitée autour de la menace à la liberté d'expression. James Atlas (*New York Times* du dimanche 5 mars) fait état d'un manifeste pour la liberté d'expression qui a recueilli plus de 200 signatures, dont celle de Harold Pinter. Atlas cite Ronald Dworkin, professeur de jurisprudence à Oxford : « La liberté est malade en Grande-Bretagne. » Pat Rice partage ce point de vue, lui qui n'a jamais pu prendre la parole, en quatre ans, au conseil de ville de Lisburn. La faute en est principalement aux « loyalistes » du DUP (*Democratic Unionist Party*), dit-il, mais « je peux tout de même être utile en aidant chômeurs et assistés sociaux », en les guidant face à la bureaucratie, pour combattre « l'oppression économique ».

Le Sinn Féin poursuit deux objectifs : un front commun qui puisse faire s'enclencher le retrait des « Anglais » des six comtés de l'Ulster. Étape suivante : que les 32 comtés

votent sur l'autodétermination, et que prenne fin la partition « coloniale ».

Et la piste des assassins de Finucane ? Michael Graham (de Hartford, Connecticut), après les funérailles, a souhaité que la *National Lawyers' Guild* préconise une enquête internationale « sur ce meurtre, sur ses causes directes et indirectes », y inclus sur la « complicité dans ce crime, ou l'encouragement au même crime, de la part du gouvernement britannique, de son armée et de sa police » !

Deux éléments-clés guident M. Graham : Douglas Hogg (adjoint au ministre des Affaires intérieures, ou *Home Office*) a, le 17 janvier 1989, devant une commission chargée d'étudier le projet de loi sur la « prévention du terrorisme », affirmé que « certains avocats d'Irlande du Nord manifestent trop de sympathie (*were unduly sympathetic*) envers l'IRA ». Propos non repris en dehors de Westminster. Ce qui fait dire aux nationalistes que M. Hogg est un *agent provocateur* se réfugiant derrière l'immunité parlementaire. Deuxième élément-clé : le *Home Secretary* Hurd a interdit d'antenne (octobre 1988) des groupes : IRA, UDA et le Sinn Féin, parti politique pourtant reconnu. Or Me Finucane avait dans ses dossiers inachevés la contestation, devant la Cour européenne des droits humains, de la directive « discriminatoire » de M. Hurd — en vertu de l'article 10 de la Convention européenne des droits de la personne. C'est Me Mitchell McLaughlin qui se charge maintenant du dossier qui pourrait embarrasser Londres.

Rien n'est perdu, fait valoir Me Rice. Même des gens de droite comme Enoch Powell ont dénoncé la censure. Une mission d'enquête de la Fédération internationale des journalistes avait déjà sonné l'alarme, au début de 1987, sur la « section 31 » et sur l'escalade de la censure. En juin 1988, *Amnesty International* demandait que l'on enquête sur des morts inexplicables (depuis 1982) et sur un « *cover-up* » possible des forces de sécurité. Dans cette foulée, avertissent les milieux nationalistes, c'est la presse écrite qui risque d'être bientôt touchée par une « censure » débordant amplement le théâtre de l'Ulster.



Un accueil chaleureux

PHOTO AP

Cette femme de la tribu des Owahimbas, dans le nord de la Namibie, a participé hier à l'accueil chaleureux dont a été l'objet le représentant des Nations unies, Martti Ahtisaari, à son arrivée à Windhoek, où il doit superviser le processus d'accession à l'indépendance

du territoire. Dans une conférence de presse à l'aéroport de Windhoek, le Finlandais, représentant spécial du secrétaire général de l'Onu Javier Perez de Cuellar, s'est engagé à agir de manière impartiale dès le début de sa mission aujourd'hui. M. Ahtisaari, qui aura la responsabilité d'une force de plus de 5,000 hommes, a été accueilli à son arrivée par Louis Pienaar, administrateur général de l'Afrique du Sud en Namibie.

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

MAÎTRISE EN ANALYSE ET GESTION URBAINES

(programme offert conjointement par l'Université du Québec à Montréal, l'École nationale d'administration publique et l'Institut national de la recherche scientifique)

Ce programme de 45 crédits, offert à temps complet et à temps partiel, s'adresse aux gestionnaires occupant des fonctions administratives et aux professionnels qui ont une expérience des affaires urbaines.

Le candidat doit être titulaire d'un baccalauréat ou l'équivalent et posséder au moins trois années d'expérience dans le domaine.

Les candidatures doivent être reçues avant le 1er mai 1989.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la direction du programme, au (514) 282-3143.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Case postale 8888, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3P8



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA



CARLETON
UNIVERSITY

La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

et
La Norman Paterson School of International Affairs
de l'Université Carleton

organisent une conférence sur le thème

VIVRE AVEC LE LIBRE-ÉCHANGE

le Canada, l'Accord de libre-échange et le GATT

Parmi les thèmes à l'étude:

- Les négociations binationales et les questions extraordinaires
- Le règlement général des différends
- Les règles d'origine: avantage ou désavantage?
- La réforme de la législation sur les droits compensateurs et sur les droits antidumping
- Les relations entre l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'Accord de libre-échange (FTA)
- Les perspectives d'accord découlant de la Ronde Uruguay
- Les questions de propriété intellectuelle d'ordre commercial
- Le commerce des services
- Le règlement des différends et le fonctionnement du système GATT

L'avenir du GATT

DATE: Le 5 mai 1989, Ottawa

Droits d'inscription: 150 \$

Pour s'inscrire par anticipation ou pour plus de renseignements:
(613) 564-2304

VOUS DÉSIREZ FAIRE CARRIÈRE DANS L'ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE

- Vous êtes titulaire d'un grade de 1er cycle en français, anglais, mathématiques, biologie, écologie, chimie, physique, religion, morale, musique, arts plastiques, histoire, géographie.
- Vous êtes déterminé à vous engager dans une démarche de formation professionnelle en psychopédagogie.

Relevez le défi grâce au

C.A.P.E.S.

Certificat d'aptitude pédagogique
à l'enseignement au Secondaire

- Une approche intégrée d'acquisition de savoirs pratiques, théoriques et didactiques.
- Une formation pratique élaborée, comportant plusieurs stages en milieu scolaire et destinée à mettre en valeur votre potentiel d'intervention auprès des adolescentes et des adolescents.
- Inscription à temps complet ou à temps partiel.

Pour plus d'information ou pour une demande d'admission:

Bureau du registraire
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

(819) 821-7680

1-800-567-3599 (sans frais)

(819) 821-7431 (Département de pédagogie)



Faculté d'éducation
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Université de Montréal



Colloque annuel de la Faculté des arts et des sciences

Contribution de la recherche universitaire au développement technologique, social et culturel.

Le vendredi 7 avril 1989
de 13:00 à 17:00
à l'araphithéâtre F-2245
Pavillon 3200, rue Jean-Brillant

Renseignements
343-7641

Entrée
libre

Le Canada a fait relâcher 11 prisonniers sud-africains

(LE DEVOIR) — Onze Sud-Africains arrêtés par la police du Ciskei — bantoustan dont seul Pretoria reconnaît l'existence — ont été relâchés le 22 mars, après que l'ambassade du Canada en Afrique du Sud eut fait des représentations en leur faveur. C'est ce que confirmait, hier, un porte-parole des Affaires extérieures à Ottawa.

Neuf de ces « *squatters* » du quar-

tier Peelton, annexé au Ciskei sans leur consentement, disent-ils, ont été arrêtés, le jeudi 9 mars, à leur domicile — ils devaient faire partie d'une délégation qui, le 10, rencontrerait l'ambassadeur canadien Ronald MacDonald. Deux furent appréhendés le 11 mars et relâchés le 22, avec les neuf autres.

Bill Schiller, correspondant du *Toronto Star* en Afrique australe, a reçu d'un diplomate canadien l'explication suivante : les Sud-Africains de Peelton contestent leur annexion au Ciskei; craignant de perdre des droits, ils voulaient s'en ouvrir à l'ambassadeur Maclean qui, mis au courant du sort qu'on leur a réservé, a exprimé son « appui moral » aux *squatters* et déploré le traitement qu'on leur a fait subir.

Selon le colonel Avery Ngaki, de la police du Ciskei, il y a des « problèmes » avec les gens de Peelton, leur résistance est « malheureuse ». Le fait que les arrestations se soient effectuées alors que Ronald Maclean se trouvait au Ciskei ? « Coïncidence », répond M. Ngaki au *Star*; la police du Ciskei aurait de toutes façons procédé à des vérifications de routine auprès des résidents de Peelton !

Amnesty compte encore 100 « prisonniers de conscience » en URSS

LONDRES (d'après Reuter) — Quelques jours avant l'arrivée prévue de Mikhaïl Gorbatchev à Londres, *Amnesty International* a souligné hier dans un point de presse que, malgré des réformes introduites, il y a eu en URSS l'an dernier au moins neuf personnes « confinées à des institutions psychiatriques pour leurs activités politiques ».

L'Association mondiale de psychiatrie, qui siège présentement à Grenade (Espagne), faisait savoir hier qu'elle réadmettait l'URSS en son sein, ce qui n'a pas fait l'unanimité, certains délégués préférant que l'on demande à Moscou de prouver que les réformes étaient appliquées.

Amnesty reconnaît que les lois sur la psychiatrie ont été grandement modifiées en URSS en 1988. Le porte-parole d'*Amnesty* affirme que l'organisme est informé sur au moins 25 cas de personnes, considérées comme des dissidents et que l'on garderait en séjour prolongé, contre leur gré, dans des institutions psychiatriques. Au total, *Amnesty* dit compter environ 100 « prisonniers de conscience » en URSS, surtout des objecteurs de conscience et des candidats à l'émigration; il y aurait eu 15 arrestations de ce type l'an dernier mais, « en chiffres, le courant est à la baisse ».

Lustiger à Prague

PARIS (Reuter) — Le cardinal Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, célébrera une messe demain à la cathédrale de Prague en signe de soutien à l'Église catholique de Tchécoslovaquie, a-t-on appris hier dans son entourage. La visite de Mgr Lustiger, à l'invitation de l'archevêque de Prague, Mgr Frantisek Tomasek, primat de Bohême, sera la première effectuée par un archevêque français depuis la Deuxième Guerre mondiale.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LIBAN

Le Conseil de sécurité demande l'arrêt immédiat des affrontements

NEW YORK (AFP) — Les membres du Conseil de sécurité des Nations unies sont tombés d'accord, hier, sur un texte de déclaration demandant à toutes les parties au Liban l'arrêt immédiat des affrontements et un cessez-le-feu, a-t-on appris dans les milieux diplomatiques de l'Onu.

Cette déclaration présidentielle devait être formellement endossée par les membres du conseil au cours d'une séance de consultations à huis clos, hier en fin de journée.

Entre-temps, les bombardements sur le « pays chrétien » au Liban à partir des régions contrôlées par l'armée syrienne ont atteint, hier soir, une intensité inégale depuis le cessez-le-feu accepté, mercredi, unilatéralement par le général Michel Aoun, a indiqué la police.

Des centaines d'obus se sont abattus à partir de 19 h locales (17 h GMT) sur la colline d'Achrafiyé, au cœur de Beyrouth-Est et sur les banlieues chrétiennes de Baabda et Haz-

miyé, puis sur les régions du Metn et du Kesrouan, au centre du « pays chrétien », une région de 1,500 km² au nord et à l'est de Beyrouth. La police n'était pas en mesure dans un premier temps de fournir un bilan de victimes.

Dans le même temps, de violents duels d'artillerie opposaient l'armée du général Aoun, également chef du gouvernement de militaires chrétiens, à l'armée syrienne et à la milice du chef druze Walid Joumblatt,

sur le front de Souk Al-Gharb, à 10 km au sud-est de Beyrouth, a-t-on appris de sources concordantes.

Une source militaire de l'armée du général Aoun a précisé que des accrochages limités sur ce front en fin d'après-midi ont rapidement dégénéré en bombardements, notamment de chars.

Selon la radio de la milice de M. Joumblatt, plusieurs localités de la montagne druze, éloignées du front, ont été touchées par les obus. La source militaire a précisé que l'armée respectait le cessez-le-feu et que seules ses unités tenant le front de Souk Al-Gharb participaient au combat.

Par ailleurs, selon des habitants de Beyrouth-Ouest, où est déployée l'armée de Damas, quatre obus se sont abattus sur le quartier de Ramlet Al-Baida, près du front de mer, non loin du siège du commandement syrien.

En outre, des affrontements à

l'arme automatique et à la roquette anti-char, ponctués de mortier, avaient lieu en soirée tout au long de la ligne de démarcation entre les deux secteurs est et ouest de Beyrouth et ses banlieues, a indiqué la police.

Selon une chaîne de télévision contrôlée par le général Aoun, une cinquantaine d'obus de gros calibre ont visé la centrale électrique de Zouk, au nord de Beyrouth, qui fournit tout Beyrouth et dont l'activité est déjà fortement réduite. Le siège du nonce apostolique à Harissa, encore plus au nord, a en outre été touché par les bombardements, a-t-on ajouté de même source sans faire état de victime.

Depuis l'annonce, le 14 mars par le général Aoun, du « début de la guerre de libération contre l'occupation syrienne au Liban », les duels d'artillerie ont fait au moins 102 morts et 533 blessés. La Syrie maintient quel-

que 35,000 soldats sur les deux tiers du Liban.

Par ailleurs, les États-Unis tentent toujours de savoir où se trouvent les neuf Américains enlevés et retenus en otages au Liban et feront tout pour les libérer sans céder au chantage de leurs ravisseurs, a déclaré hier le président américain George Bush.

Le gouvernement américain fera « tout son possible pour tenter, grâce aux services de renseignement, de déterminer qui détient ces otages, où ils se trouvent, et ensuite fera tout ce qu'il pourra pour les libérer », a déclaré M. Bush au cours d'une interview accordée à des organes de presse régionaux américains.

Mais les États-Unis n'entendent pas « céder aux demandes », ce qui ne ferait qu'encourager le terrorisme et mettrait « en danger des citoyens américains dans le monde », a-t-il ajouté.

Vingt ans pour l'assassinat d'un Basque

PARIS (AFP) — Les trois assassins d'un journaliste basque espagnol en 1965 ont été condamnés hier à vingt ans de prison par la cour d'assises spéciale de Paris composée de magistrats, mais le quatrième accusé a été acquitté.

Ils étaient accusés d'avoir agi pour le compte du GAL (Groupe antiterroriste de libération), qui est tenu responsable d'une trentaine d'assassinats, surtout de membres présumés de l'Eta (mouvement indépendantiste basque), en France.

(\$ 60,000), le correspondant en France du quotidien nationaliste *Egin*, Francisco Xavier Galdeano-Arana, 52 ans.

Le quatrième accusé, Guy Cantavenera, 52 ans, présenté comme l'intermédiaire en France, a été acquitté, et la cour a ordonné la restitution de 104,000 francs saisis dans un coffre dont il était locataire à la banque. À l'annonce du verdict, Guy Cantavenera a poussé un soupir de soulagement.

Jeudi, le procureur Jean Abolivier avait réclamé la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre des quatre inculpés. Car, pour lui, Cantavenera avait permis à Parmentier d'entrer en contact avec le grand absent des débats, Eduardo Mari-Chica, un proxénète espagnol présenté comme le

commanditaire du crime.

Les trois tueurs à gage ayant reconnu dès mardi, au premier jour du procès, être les auteurs de ce meurtre prémédité, leurs avocats ont plaidé les circonstances atténuantes que leur avait refusé l'avocat général, et sollicité « l'indulgence » de la cour. Celle-ci était composée de sept magistrats et non de jurés civils, comme c'est le cas désormais pour les procès de terrorisme en France.

Les accusés avaient été condamnés le 20 mai 1987 à 20 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises spéciale de Pau, mais l'arrêt rendu avait été cassé pour vice de forme. Cantavenera avait alors fait l'objet d'un supplément d'information, et son cas avait été disjoint.

La crise s'aggrave en Corse

AJACCIO, France (AFP) — La crise que connaît la Corse depuis plus de six semaines avec une grève générale des quelque 21,000 fonctionnaires de l'île, s'est aggravée hier avec le rejet par les syndicats des dernières propositions du gouvernement et, pour la première fois, l'entrée en lice des indépendantistes de l'île.

Le Front de libération nationale de la Corse (FLNC), une organisation clandestine illégale, qui lutte depuis des années pour l'indépendance de l'île, a clairement menacé hier le gouvernement socialiste : « s'il ne répond pas » aux légitimes revendications du peuple corse, il devra en assurer la lourde responsabilité », affirme l'organisation dans un communiqué.

Après huit mois de paix civile et de trêve des attentats observée par les indépendantistes, grâce aux ef-

forts du ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, cette intervention du FLNC ne peut que renforcer la tension sur l'île, d'autant qu'une manifestation convoquée par les autonomistes de l'Union du peuple corse doit se dérouler aujourd'hui à Bastia (nord de l'île), estiment les observateurs.

De leur côté, les syndicats ont rejeté comme « inacceptables » les dernières propositions du gouvernement en matière salariale.

Après plus de six semaines de grèves, de manifestations souvent violentes, les conséquences économiques de la paralysie de la Corse se font sentir, notamment dans le tourisme.

La situation est d'autant plus compliquée que les analyses des diverses parties prenantes sur les difficultés économiques de la Corse divergent

totalément, soulignent les observateurs.

Les syndicats de fonctionnaires, constatant une différence du coût de la vie entre le continent et l'île de 9 % à 15 %, selon les estimations, revendiquent une prime de vie chère.

Pour le gouvernement, cette prime n'a pas lieu d'être et il faut combattre le mal à la racine, notamment « les marges abusives que s'attribuent certains intermédiaires » dans la distribution, a affirmé jeudi le premier ministre, qui a réitéré sa proposition de réunir des tables rondes pour réformer les structures économiques de l'île.

Les indépendantistes, quant à eux, dénoncent « les attitudes corporatistes » des syndicats, tout en reconnaissant que, de manière « transitoire », des mesures de compensation du coût de la vie s'imposent.

IRAN-URSS

Gorbatchev reçoit Velayati

MOSCOU (AFP) — Mikhaïl Gorbatchev a reçu hier le ministre iranien des Affaires étrangères, Ali Akbar Velayati, soulignant la volonté commune des deux directions des deux pays de développer les relations soviéto-iraniennes, a annoncé l'agence Tass.

Il a été convenu que le président du Parlement islamique iranien, l'hodjatolislam Hachemi Rafsanjani, effectuerait « l'été prochain » une visite officielle en URSS à l'invitation de M. Gorbatchev qui permettra de « développer ces relations », selon Tass. M. Rafsanjani est candidat à l'élection présidentielle qui se tiendra en août en Iran.

M. Velayati a remis un message du président iranien Ali Khamenei au président soviétique. « M. Gorbatchev a souligné l'importance des idées exprimées dans cette lettre [...] dont le contenu témoigne de l'élargissement des domaines de compréhension et d'accord sur les problèmes touchant les intérêts des deux États », rapporte Tass.

Le numéro un soviétique a insisté sur « le développement de la dynamique des relations entre l'URSS et l'Iran et l'esprit de bon voisinage qui les anime ». « L'Iran est un partenaire que l'URSS souhaite avoir et l'amélioration des relations soviéto-iraniennes a également une signification internationale », a-t-il dit, cité par Tass. M. Gorbatchev s'est prononcé pour une extension des liens économiques et culturels.

Le secrétaire général du PC soviétique a également exposé la position de son pays sur l'Afghanistan, le Proche-Orient et le règlement du conflit irano-irakien.

M. Gorbatchev a demandé à M. Velayati « de transmettre ses salutations à l'ayatollah Ruhollah Khomeiny et au président Khamenei, ainsi que ses meilleurs vœux au peuple iranien pour la matérialisation des idées de la révolution ».

Auparavant, M. Velayati s'était entretenu avec son homologue soviétique, Edouard Chevardnadze, notamment de la situation en Afghanistan.

C'est seulement la deuxième fois depuis 1979 qu'un ministre iranien des Affaires étrangères se rend à

Moscou depuis le début de la révolution, en 1979.

M. Chevardnadze avait visité en février Téhéran dans la cadre de sa

tournée dans cinq pays du Proche-Orient et il avait été reçu par l'ayatollah Khomeiny, lui apportant un message de M. Gorbatchev.

L'AVENIR DE L'ÉCOLE PRIVÉE:



Depuis 1981, le gouvernement québécois pratique une politique d'étranglement progressif à l'égard de l'enseignement privé.

- Pourtant, l'enseignement privé permet aux contribuables québécois d'économiser près de 300 millions de dollars par année.
- Pourtant, la concurrence offerte par le secteur privé favorise l'amélioration globale du rendement du système d'éducation québécois.
- Pourtant, la présence du secteur privé sur le marché de l'éducation garantit aux parents québécois le libre choix de l'école.
- Pourtant, un financement équitable de l'enseignement privé permettrait aux institutions privées de continuer à offrir des services éducatifs de qualité, accessibles au plus grand nombre.

L'État a entrepris de « fermer le robinet » en reportant sur les parents la responsabilité d'assumer son désengagement financier.

Le Regroupement de l'enseignement privé du Québec demande à l'État de redresser le niveau actuel du financement de l'enseignement privé et de rétablir l'équilibre qui existait avant 1981 entre les crédits alloués au secteur privé et au secteur public pour chaque élève de catégorie comparable.

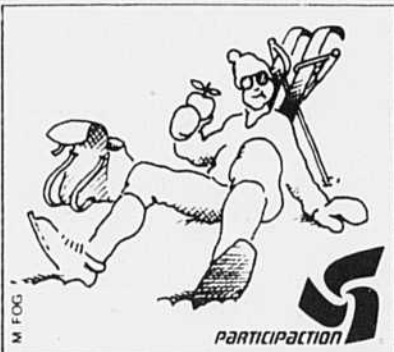
Si la qualité de l'enseignement et le droit au libre choix de l'école constituent pour vous une préoccupation, nous vous invitons à manifester votre appui à la demande du Regroupement de l'enseignement privé du Québec.

Parlez-en à votre député provincial et signez la pétition qui circule actuellement.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous :

Regroupement de l'enseignement privé du Québec
1940, boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec)
H2B 1S2
(514) 381-8891

**REGROUPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ
DU QUÉBEC**



VOUS POURRIEZ GAGNER
JUSQU'À

50 000 \$

INSTANTANÉMENT!

LA NOUVELLE LOTERIE
INSTANTANÉE

JEU DE DÉS

7-11-21^{MC}

loto-québec

65,000 réfugiés pourront rester

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement fédéral prévoit expulser 20,000 des 85,000 revendicateurs du statut de réfugié qui ont présenté leur requête avant le 1er janvier dernier.

Les autres demeureront au Canada ou quitteront volontairement le pays, a affirmé hier un porte-parole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, M. Gordon Barnett, au cours d'une séance d'information.

Le critique libéral en matière d'immigration Sergio Marchi a bien accueilli ces prévisions. Il a rappelé que les premières évaluations d'Emploi et Immigration Canada laissent craindre l'expulsion de la majorité des revendicateurs qui avaient présenté leur demande avant la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la détermination du statut de réfugié, le

1er janvier 1989.

« Si j'étais un revendicateur, je serais plus confiant aujourd'hui », a-t-il déclaré.

Il a attribué en partie ce renversement à la volonté gouvernementale de resserrer ses finances. En étant plus généreux envers les revendicateurs, le gouvernement peut économiser au niveau des audiences, des révisions et des déportations, a-t-il expliqué.

« Le gouvernement prend la bonne décision pour les mauvaises raisons », a lancé M. Marchi.

La méthode choisie par le gouvernement pour examiner les revendications du statut de réfugié présentées avant janvier 1989 respectera le processus prévu par la nouvelle loi, ont affirmé hier les fonctionnaires d'Emploi et Immigration.

Ils ont soutenu que les 85,000 cas qui composent l'arrière seront réglés d'ici deux ans, à un coût de \$ 100 mil-

lions. Selon les évaluations du ministère, environ 58,000 revendicateurs pourront demeurer au Canada et 7,000 quitteront le pays volontairement.

En moyenne, les véritables réfugiés, selon la définition de la Convention de Genève, ne constituent que 30 % du nombre de revendicateurs.

M. Barnett, le directeur de l'Exécution du programme d'immigration au sein du ministère, a expliqué que le gouvernement pourra permettre à des faux réfugiés de s'installer au Canada si des considérations humanitaires le justifient.

Par exemple, un faux réfugié pourra rester si des membres de sa famille proche résident déjà au Canada, si le gouvernement de son pays d'origine l'attend sans grande sympathie ou si une guerre civile dévaste son pays, a indiqué M. Barnett.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration commencera par exa-

miner les cas les plus anciens, a-t-il poursuivi.

Il a expliqué que 30,000 revendicateurs, au Canada depuis mai 1986, avaient déjà subi leur interrogatoire en vertu de l'ancien système. Les fonctionnaires d'Emploi et Immigration Canada ont déjà commencé à examiner les transcriptions de ces entrevues et pourront rendre une décision d'ici six mois.

Les revendicateurs arrivés plus tard au pays se présenteront devant un jury spécial de deux personnes qui se penchera sur les fondements de la revendication.

Si au moins l'un des juges conclut à un minimum de fondement, le revendicateur pourra rester. Sinon, il pourra toujours invoquer des considérations humanitaires devant les hauts fonctionnaires du ministère et, en dernier recours, loger un appel devant la Cour d'appel fédérale.

Le PLQ impose une candidature dans Drummond

DRUMMONDVILLE (PC) — Le Parti libéral du Québec vient de prendre une mesure exceptionnelle pour régler la contestation au sein du parti dans la circonscription de Drummond: il recommande au chef du parti et premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, de désigner M. Jean-Guy St-Roch comme unique candidat du parti dans le comté à l'assemblée du 16 avril.

Il appert, selon le directeur-général du PLQ, M. Pierre Ancil, que M. Bourassa recevra favorablement la demande de l'exécutif du Parti libéral du Québec.

Par le fait même, ajoute M. Ancil,

l'assemblée d'investiture annoncée pour le 16 avril sera transformée en ralliement libéral pour consacrer M. St-Roch, actuel député de Drummond, au titre de candidat officiel du parti à la prochaine élection provinciale.

À son avis, le contexte politique libéral dans Drummond portait ombrage à l'unité du parti et à l'esprit d'équipe nécessaire à son bon fonctionnement et à son image.

« Il nous semble, a-t-il précisé, que certaines personnes qui contestaient M. St-Roch ont manqué d'expérience et n'ont pas utilisé la meilleure façon de faire valoir leur point de vue. Les ac-

cepter d'une assemblée d'investiture aurait pu porter préjudice au parti et au député libéral en place ».

En conclusion, M. Ancil soutient que ni M. Bernard Boudreau, ni M. Yvon Provencher, qui se sont déclarés ouvertement contre M. St-Roch, n'obtiendront d'ici le 6 avril, leur bulletin officiel à l'investiture libérale.

MM. Boudreau et Provencher ont violemment réagi à la décision des autorités du parti libéral du Québec.

Pour M. Bernard Boudreau, c'est évident que le Parti libéral du Québec reconnaît la faiblesse du député St-Roch en le désignant unique candidat dans le comté. En effet, si le PLQ n'avait pas eu peur que M. St-

Roch soit défait à une assemblée d'investiture, il aurait accepté qu'il ait des adversaires.

De son côté, M. Provencher soutient que, malgré la décision du PLQ, « ça va continuer à chauffer dans Drummond ». Dans un communiqué virulent remis à la presse en fin d'après-midi hier, M. Provencher soutient que le PLQ doit appliquer une mesure d'exception, unique en son genre au Québec, pour tenter de régler le cas de Drummond. « Le PLQ savait, affirme M. Provencher, que M. St-Roch serait battu à plate couture à la convention du 16 avril et a décidé de le protéger ».

Profond malaise à l'Université Laval

Au département d'information et communication

QUÉBEC (PC) — Une insatisfaction « profonde et généralisée » règne au sein du Département d'information et de communication de l'Université Laval. La situation est telle que la qualité de la formation est compromise.

Voilà le constat auquel en arrive le Comité sur l'avenir du secteur des communications dans le rapport qu'il vient tout juste de remettre au recteur Michel Gervais et dont le quotidien *Le Soleil* a obtenu copie.

Le comité, que préside le professeur Florian Sauvageau, n'hésite pas à parler de « sous-développement » pour décrire la conjoncture dans laquelle se débat le Département d'information et de communication. L'insuffisance des ressources est générale. Rien n'y échappe, qu'il s'agisse des équipements, des locaux, du sou-

tien administratif et de secrétariat... et des professeurs.

« Dans un pareil contexte, on comprend que les professeurs sont peu enclins à proposer une augmentation des activités ».

Les dimensions du problème sont multiples, précise le document. Outre le contingentement, elles englobent l'organisation du travail, la structure administrative, le niveau des ressources, les communications entre le département, les autorités de la faculté des Arts dont il relève et les instances universitaires.

Selon le comité d'étude, l'université doit se pencher de toute urgence sur les carences qui touchent les communications et donner rapidement un coup de barre pour que ce secteur dispose d'un niveau de ressources comparable à celui de départements d'importance similaire.

Des employés du rail inquiets

(PC) — Près de 200 employés de Via Rail ont manifesté hier, à l'heure du midi, derrière la gare centrale de Montréal, pour protester contre un éventuel abandon du service ferroviaire pour passagers au pays.

Les travailleurs s'inquiètent des rumeurs qui ont circulé cette semaine sur une possible fermeture de Via Rail, qui coûte plus d'un demi-milliard par année au gouvernement.

Même si le ministre fédéral des Transports, M. Benoît Bouchard, a indiqué lundi que les trains continue-

ront à rouler, le président local de la Fraternité canadienne des cheminots, M. Fabien Bisson, n'est pas rassuré pour autant. « On se demande ce que le ministre est en train de manigancer », a déclaré hier M. Bisson.

Les travailleurs de Via Rail désirent bien faire comprendre au gouvernement qu'ils s'opposent à l'abandon du service de train de passagers, ainsi qu'aux réductions de subventions, de postes de travail et de lignes de transport.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page B-7

QC, District de Montréal, No. 500-02-0011586. SERVICE, TÉLÉPHONE RIVE NORD. — VS — RICHARD PRIMAULT, No. 1124, boul. LaSalle, Laval, district de Montréal, se rend vendus les biens et effets de RICHARD PRIMAULT, consistant en: 1 automobile Chrysler Lacer de couleur noir, # de série UC8444, DOG520229 et acc. et plusieurs autres véhicules. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, No. 500-02-006682. 88 L'NE ET LUCIE L'ÉTÉE, VS — MORRIS TOYANSKY, Le 13 avril 1989 à 11:30 heures. Au 4328, 7ème Rue, Chomedey, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de MORRIS TOYANSKY saisis en cette cause, consistant en: 1 four à micro-ondes Panasonic et accs., 1 bicyclette Exel et acc., 1 vidéo-cassette VHS Quasar et acc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, CH. CIVILE, No. 500-02-010258-88 BANQUE DE MONTREAL, VS — JEAN SADRAC PIERRE, Le 14 avril 1989 à 13:00 heures. Au 1600 rue Normand St-Pierre, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de JEAN SADRAC PIERRE saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Honda Prelude bleu acier 1985. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District d'Iberville, GRIFFEE DE LA PAIX, No. 755-27-000752-88-3 PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET AL., VS — GILLES GAGNON, Le 14 avril 1989 à 14:00 heures. À l'arrière du 433 Frontenac, Montréal, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de GILLES GAGNON saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule moteur de marque GMC avec boîte de 15 approx. et accs. Conditions: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 465-36-2623. DOSSIER 22565 — VILLE DE MONTREAL, partie demanderesse, VS — CYRIL RAYMOND, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1989 à 10:00 heures, au 615, Ampère #2, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de RAYMOND CYRIL saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Magnasonic, 1 téléviseur Hitachi, 1 étagerie en bois, 1 set de salon style moderne 3 sections beige et brun, 1 table de salon et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 465-36-2623. DOSSIER 22565 — VILLE DE MONTREAL, partie demanderesse, VS — CYRIL RAYMOND, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1989 à 10:00 heures, au 615, Ampère #2, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de RAYMOND CYRIL saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Magnasonic, 1 téléviseur Hitachi, 1 étagerie en bois, 1 set de salon style moderne 3 sections beige et brun, 1 table de salon et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 182-37-2665. VILLE DE MONTREAL, partie demanderesse, VS — BARBARA DAKIAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1989 à 11:00 heures, au 1330, Hertel, Chomedey, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de BARBARA DAKIAN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford Escort L, 1983, immatriculée KXV159 et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 465-36-2623. DOSSIER 22565 — VILLE DE MONTREAL, partie demanderesse, VS — CYRIL RAYMOND, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1989 à 10:00 heures, au 615, Ampère #2, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de RAYMOND CYRIL saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Magnasonic, 1 téléviseur Hitachi, 1 étagerie en bois, 1 set de salon style moderne 3 sections beige et brun, 1 table de salon et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 182-37-2665. VILLE DE MONTREAL, partie demanderesse, VS — BARBARA DAKIAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1989 à 11:00 heures, au 1330, Hertel, Chomedey, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de BARBARA DAKIAN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford Escort L, 1983, immatriculée KXV159 et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 182-37-2665. VILLE DE MONTREAL, partie demanderesse, VS — BARBARA DAKIAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1989 à 11:00 heures, au 1330, Hertel, Chomedey, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de BARBARA DAKIAN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford Escort L, 1983, immatriculée KXV159 et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 465-36-2623. DOSSIER 22565 — VILLE DE MONTREAL, partie demanderesse, VS — CYRIL RAYMOND, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1989 à 10:00 heures, au 615, Ampère #2, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de RAYMOND CYRIL saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Magnasonic, 1 téléviseur Hitachi, 1 étagerie en bois, 1 set de salon style moderne 3 sections beige et brun, 1 table de salon et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 182-37-2665. VILLE DE MONTREAL, partie demanderesse, VS — BARBARA DAKIAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1989 à 11:00 heures, au 1330, Hertel, Chomedey, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de BARBARA DAKIAN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford Escort L, 1983, immatriculée KXV159 et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 182-37-2665. VILLE DE MONTREAL, partie demanderesse, VS — BARBARA DAKIAN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 12 avril 1989 à 11:00 heures, au 1330, Hertel, Chomedey, Laval, district de Montréal, se rend vendus par autorité de Justice les biens et effets de BARBARA DAKIAN saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford Escort L, 1983, immatriculée KXV159 et accs. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT — ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPIRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 982-3121. Montréal, le 29 mars 1989.

RONALD NOCHFALGER
AVIS est donné par les présentes que RONALD NOCHFALGER, homme d'affaires, domicilié au 514, boulevard Crescent, en la ville de Dollard des Ormeaux, District de Montréal, s'adressera au ministre de la justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de RONALD NOVOLKER.

LES IMMEUBLES
BENEFICIAIRE LIMITÉE
AVIS est donné par les présentes que le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation a accordé le 13ème jour de février 1989 un permis à LES IMMEUBLES BENEFICIAIRE LIMITÉE en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements. L'agent principal de ladite compagnie dans la province de Québec aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle est Raymond Goyette, 4150, rue Ste-Catherine Ouest, 4ème étage, suite 400, Westmount, Québec.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 janvier 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2524-3213 QUÉBEC INC. trading under the name of « DRAPERIE CLASSIQUE », a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 3ème jour de février 1989, sous le numéro 4119457.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 janvier 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FABIEN TREPOINTE, INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 3ème jour de février 1989, sous le numéro 4119461.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 décembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à FABIEN TREPOINTE, INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 3ème jour de février 1989, sous le numéro 4117581.

COMPAGNIE
MONTREAL TRUST DU CANADA
AVIS est, par les présentes, donné par Compagnie Montreal Trust Du Canada, une compagnie fiduciaire constituée en corporation par lettres patentes émises le 19 juillet 1978 en vertu de la Loi sur les compagnies fiduciaires (Canada), et ayant son principal établissement en la ville de Montréal, province de Québec, d'un règlement de continuation afin de continuer son existence en tant que société de fiducie régie par les lois de la province de Québec, le tout selon les dispositions de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'agences (Québec), Montréal, le 9 mars 1989.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Jean-Pierre Poulin, pharmacien, résident au 438 Des Érables, en la Cité de l'Île Perrot, District de Beauharnois, antérieurement faisant des affaires sous la raison sociale de: Jean-Pierre Poulin, Pharmacien, (Maxi-Santé), situé au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Soins Beauté Santé Jerip Inc., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Soins Beauté Santé Jerip Inc., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Soins Beauté Santé Jerip Inc., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Soins Beauté Santé Jerip Inc., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO. 500-02-006453-893
COUR DU QUÉBEC
(CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT
LE PROTONOTAIRE ADJOINT
2332-8057 QUÉBEC INC. « Les Entrepreneurs Gagnon Enr. »
Partie demanderesse
DARIUS Y.-R. CÉSARIE, Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à DARIUS Y.-R. CÉSARIE de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'article 119.1 C.p.c. a été remise au greffe à l'intention de DARIUS Y.-R. CÉSARIE. Lieu: MONTREAL. Date: 22 mars 1989. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO. 500-12-178140-897
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
MARIE-GHISLAINE CASSY, Partie demanderesse
JEAN-SAMSON VU, Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à JEAN-SAMSON VU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.
Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JEAN-SAMSON VU. Lieu: Montréal. Date: 22 mars 1989. MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO. 500-02-042177-886
COUR DU QUÉBEC
P.LOMBRIER J. L.
Division de 117524 Canada Inc., Partie demanderesse
LES HABITATIONS BRUNO LACASSE INC., Partie défenderesse
et JOSEPH PIERRE VAVAL et als., Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
LES HABITATIONS BRUNO LACASSE INC.
d'adresse inconnue, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du présent BREF D'ASSIGNATION - DÉCLARATION d'AVIS a été déposée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal au 10 St-Antoine Est à Montréal, district de Montréal, à l'intention de LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 155038 CANADA INC. trading under the name of Arizona Gartner Dye Company/La Compagnie de Teinture pour vêtements Arizona a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 30ème jour de janvier 1989, sous le numéro 4117581.

COMPAGNIE
MONTREAL TRUST DU CANADA
AVIS est, par les présentes, donné par Compagnie Montreal Trust Du Canada, une compagnie fiduciaire constituée en corporation par lettres patentes émises le 19 juillet 1978 en vertu de la Loi sur les compagnies fiduciaires (Canada), et ayant son principal établissement en la ville de Montréal, province de Québec, d'un règlement de continuation afin de continuer son existence en tant que société de fiducie régie par les lois de la province de Québec, le tout selon les dispositions de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'agences (Québec), Montréal, le 9 mars 1989.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Soins Beauté Santé Jerip Inc., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Soins Beauté Santé Jerip Inc., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Soins Beauté Santé Jerip Inc., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Soins Beauté Santé Jerip Inc., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: Soins Beauté Santé Jerip Inc., corporation légalement constituée selon la Loi, ayant son bureau chef et sa principale place d'affaires au 5A Antoine Hénault, en la Cité de Notre-Dame de l'Île Perrot, District de Beauharnois, Province de Québec, J7V 5V6.

AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a déposé une cession de ses biens le 20 mars 1989 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12 avril 1989 à 14h15 au bureau du Squestrate Officiel, Complexe Guy Faveau, 200 Dorchester Ouest, Basileau 00, Tour Ouest, Chambre 07, Montréal, Québec H2Z 1X4.

AVIS
SUZANNE DOREEN POISSANT;
PRENEZ AVIS que Suzanne Doreen Poissant, domiciliée au 391 rue St-Jacques

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

PROFESSEURS D'IMMERSION FRANÇAISE

Vendredi le 7 et samedi le 8 avril, des représentants du Conseil Scolaire de Scarborough, (Toronto métropolitain) se rendront à Montréal, à l'hôtel Château Champlain, afin d'interviewer des candidat(e)s pour des postes de professeurs d'immersion française de la maternelle à la 8e année. Les fonctions des professeurs engagés commenceront en septembre 1989.

Les candidat(e)s doivent:

- détenir un brevet d'enseignement
- posséder une excellente connaissance du français et de l'anglais

Appelez, s'il vous plaît, Mme Carney au (416) 396-6537 pour organiser une entrevue.

Recherchons animateurs(trices) pour ateliers de perfectionnement pour adultes

Requis:

- expérience minimum d'un an en animation de groupe.
- Niveau universitaire (Bacc. ou Maîtrise)
- Excellent contact humain. Présentation impeccable.

Tél.: (514) 276-8827

ÉDUCATION PHYSIQUE

Poste de professeur adjoint ou agrégé, avec possibilité de permanence, disponible à compter de juillet 1989, sous réserve d'autorisation budgétaire. Les candidats(es) doivent avoir un Ph.D. et être capable d'établir un programme de recherche indépendant dans le domaine de la kinésiologie/biomécanique. Le/la candidat(e) sélectionné(e) devra enseigner en français une combinaison des cours suivants: Biomécanique I et II, Éducation physique adaptée, Condition physique et style de vie, et Contrôle du stress. La préférence sera accordée aux candidats(es) bilingues qui ont une expérience de l'enseignement au niveau sous-gradué. Les candidatures de femmes sont particulièrement bienvenues. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement.

Curriculum vitae, copies des publications et noms de trois références doivent être envoyés d'ici le 15 mai 1989 au Professeur P. Demeyere, Directeur, École de l'activité physique, Université Laurentienne, Chemin du lac Ramsey, Sudbury, Ontario, P3E 2C6.



Université
Laurentienne

Chemin du lac Ramsey, Sudbury (Ontario) P3E 2C6



Radio Centre Ville Saint-Louis Inc.

La radio communautaire et multilingue de Montréal

RECHERCHE

UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Chargé(e) de l'administration, gestion du personnel et financière. Supervise l'ensemble des opérations de la station. Doit avoir une expérience pertinente de gestion dans le domaine et avoir une connaissance du milieu communautaire. Bilingue. Expérience en communication serait un atout.

DATE LIMITE: 3 avril 1989

Faire parvenir curriculum vitae:

a/s Evan Kapetanakis
5212, boul. St-Laurent
Montréal (Québec)
H2T-1S1

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **842-9645**

Manitoba

Psychologues

La section DIRECTION DES SOINS ET DU DÉVELOPPEMENT À L'ENFANCE continue ses services aux régions rurales francophones de la province.

Le titulaire de ce poste travaillera avec le personnel des écoles, les parents et d'autres spécialistes à l'implantation de modifications au milieu d'apprentissage et dans la vie quotidienne de l'enfant. Plus spécifiquement, les tâches comprendront l'évaluation de l'apprentissage de l'enfant, l'appréciation de l'aspect social et émotif de l'enfant ainsi que les interventions et la mise sur pied de programmations, directes et indirectes, adaptées aux difficultés de l'enfant. Les candidats devront être détenteurs d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent en psychologie clinique et/ou scolaire. La connaissance des tests psychologiques est essentielle. Les candidats doivent avoir une connaissance suffisante de la langue française et anglaise pour travailler avec compétence dans les deux langues.

Pour plus amples renseignements, prière de communiquer au 204-945-7912 (à frais virés).

Échelle de salaire: 34,403\$ - 43,481\$ par année
N° de concours: 2440

Date de clôture: April 24, 1989

Adresse: Service du personnel

Ministère de l'Éducation
310 - 1181, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Le gouvernement soutient le Programme d'action affirmative



L'UN DES PLUS IMPORTANTS FABRICANTS DE PRODUITS INFORMATIQUES AU MONDE

Le groupe VTECH, dont le centre d'opération est situé à Hong Kong, a un chiffre de ventes de plus de 350,000,000 \$ et emploie plus de 8000 personnes. Ces centres de distribution sont situés à Hong Kong, Londres, Amsterdam, Chicago, Los Angeles, Portland, et en Australie; en mai 1987 a été fondée VTECH Computers (Canada) Ltd., dont les succursales de ventes et de services sont situées à Victoria, Vancouver, Calgary, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Toronto, Montréal, Québec, Ottawa et Halifax. La croissance dynamique de VTECH se poursuit. Avec l'ouverture de ses installations canadiennes à Montréal, Québec, la progression systématique et agressive de VTECH a créé des possibilités de carrière extraordinaires. C'est pourquoi nous recherchons actuellement des professionnels pour poursuivre notre développement sur le marché québécois.

GESTIONNAIRES / MARKETING (45,000 \$ — 80,000 \$)

Responsable du marketing et du support aux dépositaires autorisés et revendeurs à valeur ajoutée (VAR) à l'intérieur du territoire. Les candidats doivent posséder plusieurs années d'expérience dans le marché du micro-ordinateur et avoir fait leurs preuves dans le domaine des ventes. Ils devront être parfaitement bilingues et combiner éducation, expérience et contacts avec les dépositaires et les V.A.R. Excellent salaire de base + pourcentage des ventes du territoire + indemnité de déplacement + avantages.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae à:

VTECH COMPUTERS (CANADA) LTD.
Regional Sales Manager
Richard M. Kozinski
2221 rue Guénette
Ville St-Laurent, Québec H4R 2E9
(514) 333-2818



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

DÉPARTEMENT DE CRIMINOLOGIE PROFESSEUR(E)

Le Département de criminologie recherche les services d'un-e professeur-e pour le 1er juillet 1989. Ce poste est relié à un plan de renouvellement du corps professoral et est ouvert aux rangs de chargé-e de cours à plein temps ou de professeur-e adjoint-e. Il conduit également à la permanence dans les cinq prochaines années.

Les candidat-e-s doivent avoir une formation directement pertinente à la criminologie. Ils ou elles doivent également enseigner en français dès leur embauche, et être en mesure de faire de la recherche dans cette langue. La priorité sera accordée aux candidatures féminines qui répondront à ces critères. Les domaines de spécialisation sont ouverts, mais une attention particulière sera accordée aux candidatures ayant démontré une capacité de recherche sur la question de la femme. Le bilinguisme actif est une exigence pour la permanence à l'Université d'Ottawa. Le traitement obéira aux critères de la convention collective en vigueur.

Qualification minimale: scolarité de doctorat en criminologie complétée (ou dans une discipline connexe). Conformément aux stipulations de la Loi canadienne sur l'immigration, ce poste est offert aux citoyen-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s du Canada.

Prière de faire parvenir la demande d'emploi, le curriculum vitae ainsi que le nom de trois personnes à des fins de références avant le 30 avril 1989 à l'attention de:

Professeur J. Laplante
Président du Comité de recrutement
Département de criminologie
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario K1N 6N5



University of Alberta
Edmonton

FACULTÉ SAINT-JEAN La Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures au poste d'ANIMATEUR CULTUREL pour l'année universitaire 1989-1990 (1er août 1989 au 15 avril 1990)

- Qualifications:** De préférence un baccalauréat en récréologie ou expérience sur le terrain
- Responsabilités:** L'animateur (ou l'animatrice) a pour mission principale la promotion de la langue et de la culture françaises à la Faculté et travaille en coopération avec les organismes étudiants et la communauté francophone.
- Traitement:** selon l'éducation et l'expérience.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

L'intéressé(e) devrait communiquer son curriculum vitae au plus tard le 1er mai 1989 à:

Dr. J.-A. Bour, Doyen
Faculté Saint-Jean
8406, rue Marie-Anne Gaboury
Edmonton, Alberta
T6C 4G9

L'université de l'Alberta adhère activement au principe de l'équité en matière d'emploi



University of Alberta
Edmonton

Professeur Adjoint - Temporaire Faculté Saint-Jean

La Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures au poste de professeur adjoint temporaire en:

Histoire

Enseignement de cours d'histoire du Canada français, plus particulièrement d'histoire des francophones hors-Québec et du cours d'histoire du monde depuis le XVIIIe siècle.

Le poste, d'une durée de huit mois, est sujet à l'approbation budgétaire de l'Université et s'adresse à un candidat (ou une candidate) ayant de préférence complété son doctorat. Le professeur sélectionné entrera en fonction le 1er septembre 1989. Le traitement varie de 2,262\$ à 2,762\$ par mois (échelle 1988-89) en fonction de la formation et de l'expérience.

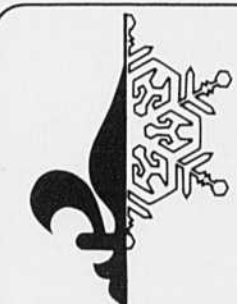
Faculté de langue française, la Faculté Saint-Jean offre des diplômes de B.A., de B.Sc. et de B.Ed.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Toute candidature doit comporter un curriculum vitae avec les noms de trois répondants et parvenir au plus tard le 1er mai 1989 à l'adresse suivante:

Jean-Antoine Bour, Doyen
Faculté Saint-Jean
8406 rue Marie-Anne Gaboury
(91e rue)
Edmonton, Alberta T6C 4G9

University of Alberta adhère activement au principe de l'équité en matière d'emploi.



La Fédération Franco-Ténoise OFFRE D'EMPLOI

La Fédération Franco-Ténoise, organisme sans but lucratif qui œuvre à la défense et la promotion du français dans les Territoires du Nord-Ouest depuis près d'une décennie, est à la recherche d'un-e agent ou agente de projet chargé-e de l'implantation d'un système scolaire francophone dans les Territoires du Nord-Ouest.

Description de tâches: Répondant au directeur général de la Fédération, l'agent ou l'agente de projet chargé-e de l'implantation d'un système scolaire francophone dans les Territoires du Nord-Ouest, aura comme responsabilité majeure la mise sur pied d'une structure permanente autonome qui prendrait en charge le développement de l'éducation en français dans les Territoires du Nord-Ouest.

- Encadrer les bénévoles des Associations membres de la Fédération Franco-Ténoise dans leurs démarches sur les besoins en matière d'éducation en français;
- Former et constituer un conseil scolaire pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest;
- Organiser un colloque territorial sur la question de l'éducation en français dans les Territoires du Nord-Ouest;
- Développer des outils de travail pour le fonctionnement des comités de bénévoles;
- Faire de la représentation auprès des intervenants du milieu de l'éducation dans les Territoires du Nord-Ouest et des instances gouvernementales;
- Accomplir toute autre tâche telle qu'assignée par le directeur général.

Profil désiré: La personne qui occupera ce poste devra très bien connaître la dynamique des communautés francophones en milieu minoritaire et devra avoir une connaissance des Territoires du Nord-Ouest en général. Elle devra avoir une expérience de travail dans le domaine des systèmes de l'éducation en français dans un milieu minoritaire ainsi que dans le secteur du développement communautaire. Une expérience dans l'enseignement serait un atout. Elle devra posséder des habiletés de planification, d'organisation et de gestion de projet et en aura fait preuve antérieurement. La personne doit être autonome, structurée et prête à travailler au sein d'une équipe dynamique.

Conditions de l'emploi: La durée du contrat de travail est d'un an; La date d'entrée en fonction est le premier mai 1989; Le salaire est de \$30,000 pour la durée du contrat; L'allocation logement est de \$400 par mois; Plusieurs déplacements sont à prévoir dans les Territoires du Nord-Ouest et dans les provinces du Canada; Le lieu de travail est Yellowknife; Ce poste est contractuel par opposition à un poste permanent. Soumission de candidature: Prière de faire parvenir votre curriculum vitae et autres renseignements pertinents avant le 15 avril 1989 à:

Richard Barrette
directeur général
Fédération franco-Ténoise
C.P. 1325
Yellowknife, T.N.-O.
X1A 2N9

Tous et toutes recevront un accusé de réception. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le directeur général au numéro suivant: (403) 920-2919; FAX: (403) 873-2158.



University of Regina

La BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE REGINA est à la recherche d'un **BIBLIOTHÉCAIRE DE RÉFÉRENCE ET DE COLLECTIONS** pour la Bibliothèque de l'Éducation. Le titulaire du poste aura pour fonctions principales de fournir des services de références et d'information, de développer des collections (y compris la responsabilité de répondre aux besoins du programme du Baccalauréat en éducation élémentaire et secondaire française), ainsi que d'établir des programmes d'utilisation des ressources. Le candidat doit être titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en bibliothéconomie et, de préférence, d'un diplôme universitaire de premier cycle dans une des disciplines suivantes: humanités, sciences sociales, ou éducation. Le candidat devra maîtriser les deux langues officielles. Le poste conviendrait tout particulièrement aux personnes intéressées par la bibliothéconomie universitaire et par la littérature pour la jeunesse.

Ce poste de Bibliothécaire I comprend un salaire de \$25,139 à \$32,132 et offre le bénéfice de tous les principaux avantages sociaux. À partir du 1er janvier 1990, les cotisations de la retraite seront partagées entre l'employeur et l'employé et le salaire sera de \$28,284 à \$36,033. Conformément aux exigences prescrites en matière d'emploi et d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Les personnes intéressées par ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avec les noms de trois répondants à Margaret A. Hammond, Directrice adjointe de la Bibliothèque, Université de Regina, Regina, Saskatchewan, S4S 0A2. L'entrée en fonction sera le 1er juillet 1989. Date de clôture des candidatures: le 30 avril 1989.

N.B.: Le masculin est utilisé sans but discriminatoire et à seule fin d'alléger le texte.

Une page enfin tournée

Nouer le dialogue avec l'OLP, c'est se rendre à l'inévitable

LA SITUATION était devenue intenable. C'est l'ancien ambassadeur du Canada auprès des Nations-Unies, M. Stephen Lewis, qui a formulé ce commentaire à la suite de la décision du gouvernement canadien d'établir des relations quasi-diplomatiques avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Après des mois de tergiversation, le Canada a finalement amorcé et réussi le virage qui était devenu inévitable.

La décision est peut-être historique en regard d'une évolution timorée et prudente à l'excès. Elle aura, en fait, été dictée, imposée à Ottawa par une série d'événements dont tous les autres pays occidentaux avaient pris le poids, il y a un long moment déjà.

Au moment où s'engagent les manœuvres internationales en vue d'une solution au conflit du Proche-Orient, Ottawa ne pouvait plus se contenter d'une politique figée au fil des ans. Il y va de la crédibilité du Canada. Déjà, au lendemain du discours « historique » du leader de l'OLP, M. Yasser Arafat, devant l'Assemblée générale des Nations-Unies à Genève, la diplomatie canadienne avait donné l'image isolée d'un patineur sur un étang dont la glace fond à vue d'oeil.

L'ambassadeur du Canada à l'ONU faisait figure d'eunuque. Après avoir réussi à obtenir un nouveau mandat au Conseil de sécurité, le Canada ne pouvait pas se défilier et refuser de s'impliquer dans ce qui sera nécessairement le dossier le plus important du tournant de la décennie au chapitre des relations internationales.

La réaction en Israël et de la part des organismes juifs au Canada était prévisible. Le ton en a été pourtant moins enflammé qu'on aurait pu le redouter. Refuser le chantage des pressions internationales, c'est attitude compréhensible de la part d'un gouvernement. S'enfermer dans des certitudes qui ne tiennent pas compte de l'évolution des situations, c'est s'engager dans une voie sté-

rile. Heureusement, les premiers signes se multiplient, qui laissent espérer un adoucissement de la ligne intransigeante défendue par le gouvernement d'Israël. Ces jours derniers, le leader du parti socialiste israélien, M. Shimon Peres, y est allé de son plan de paix. M. Shamir arrive à Washington dans quelques jours et il promet lui aussi un projet nouveau.

Au delà des formules et des entourloupettes, la question fondamentale demeure simple, même si formidable, au sens réel de cet adjectif : comment nouer le dialogue entre un État, encore incertain de son existence, 40 ans après sa création, et un peuple dispersé qui se retrouve dans une organisation née du désespoir de l'exil ? C'est le défi que doit relever la communauté internationale. Et le Canada doit s'y employer selon ses moyens. Pareille contribution lui était interdite alors qu'il feignait officiellement d'ignorer l'existence de l'un des deux partenaires obligés d'une véritable négociation.

Dans ce cheminement encore incertain, l'intifada aura joué le rôle d'un catalyseur. Ce soulèvement des Palestiniens des territoires occupés n'est pas la cause déterminante de l'évolution de ce dossier. Mais il n'aura pas suffi, comme le conseillait l'ancien secrétaire d'État américain, M. Henry Kissinger, de mater cette guérilla pour tourner la page. Il est des situations dont le pourrissement est quasi obligé avant de voir poindre l'amorce d'une solution. Après 40 ans de conflit, l'intifada aura vraisemblablement provoqué une dynamique qui force des conclusions inévitables, mais jusque-là repoussées ou évitées.

La paix n'est pas encore au rendez-vous dans cette région du monde. Personne n'a le droit de renoncer au dialogue qui pourrait déboucher sur le silence des armes.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Un écrasement prévisible

Ottawa n'ose crever l'abcès du ministère des Transports

IL AURA fallu que 24 personnes meurent dans l'écrasement d'un F-28 à Dryden, en Ontario, pour qu'Ottawa réagisse enfin, mais la réaction paraît commandée par le besoin d'assurer davantage la tranquillité politique du gouvernement que la sécurité physique des voyageurs et du personnel aérien.

D'abord, après avoir obstinément refusé de s'en mêler à temps, sous prétexte que le Bureau de la sécurité aérienne était une agence « indépendante », M. Benoit Bouchard écarte brutalement l'organisme para-judiciaire comme une vieille chaussette. Il ne veut pas d'une enquête complète, mais il en annonce deux qui porteront sur tout sauf le ministère en charge de la sécurité.

Puis, même si le ministre ne sait pas encore ce qui s'est passé à Gander (un ex-juge de la Cour suprême révisera l'enquête) ni à Dryden (un autre juge y remplacera le Bureau), il a déjà un projet de loi tout prêt à soumettre « en priorité » au vote des Communes !

Bref, jamais le ciel canadien n'aura paru plus dangereux.

Pourtant, il ne manquait pas de signaux alarmants. Le Bureau de la sécurité s'est ouvertement divisé sur les causes de l'écrasement de Gander (256 morts). Le président réclamait plus de fonds, avant de démissionner pour faire place à un vétéran du... ministère des Transports. Des membres se querellaient entre eux et en public sur la qualité scientifique des enquêtes faites après les écrasements.

Le Bureau aurait dû, disait-on, ne pas brimer l'indépendance des enquêteurs, mais ceux-ci ne dépendaient-ils pas des Transports, ministère dont ils avaient aussi le mandat de relever les faillites (autant que celui de noter les erreurs « humaines » des pilotes) ?

C'était la chienlit. Le ministère fit venir des consultants « externes » : on les soupçonna de

complaisance. Des dissidents incitèrent le ministre d'alors, M. John Crosbie, à demander l'opinion de Me John Sopinka (devenu depuis juge à la Cour suprême) : on laissa entendre que l'avocat était en potentiel « conflit d'intérêts ».

Et des documents « confidentiels » — factures comprises ! — se retrouvaient étalés dans la presse de Toronto.

Il s'agit d'un cas classique où les mêmes gens se promènent d'un côté à l'autre du système, à la fois inspecteurs, juges, enquêteurs, sinon délinquants. « Tout va bien », et les critiques ont tort. (Au besoin, des Québécois sont jetés dehors). Mais la bureaucratie règne pendant que le ministre en titre fait ses sparagées devant les caméras.

Jusqu'à ce qu'un autre appareil tombe.

En 1987, il y a eu seulement 495 accidents d'avions au Canada et seulement 128 personnes y ont perdu la vie... Voilà un domaine qui n'a pas besoin de haute compétence professionnelle, ni de structure indépendante d'enquête. Encore moins de transparence dans la gestion et les rapports !

Si vraiment « la glace » a plaqué le DC-8 de Gander, en 1985, pourquoi n'a-t-on pas changé la procédure partout au pays ? Et pourquoi donc le pilote du F-28 à Dryden a-t-il « sauté » une vérification si importante ? Il était en retard ? Mais pourquoi l'était-il ? Dérèglementation, surcharge de travail, manque de personnel, incompétence : d'où viennent les incidents, de plus en plus nombreux, qu'on signale au pays ?

On attribue la plupart des accidents à des fautes de pilotage. Mais les risques d'erreurs humaines sont d'autant plus élevés que les conditions de sécurité sont amoindries, les enquêtes mal faites, ou la surveillance peu sévère.

M. Brian Mulroney ne devrait pas attendre le prochain désastre pour ordonner une enquête complète.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Les doléances du Vérificateur

À quand la reddition de comptes des hauts fonctionnaires ?

DEPUIS près de 20 ans, le Vérificateur général du Québec est en quelque sorte le chien de garde des contribuables quant à la conformité des dépenses gouvernementales. Depuis trois ans, en plus, il effectue de la vérification intégrée, portant sur l'économie, l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques. À ce titre, il a reçu, par décret ministériel, mandat d'examen de la CSST (Commission de la santé et de la sécurité du travail), un organisme paritaire qui faisait l'objet de nombreuses critiques, notamment de la part des députés libéraux, devenus ministériels en décembre 1985.

Comme il se doit, M. Rhéal Châtelain et ses collaborateurs ont requis l'aide des principaux gestionnaires de la CSST. Au cours de leurs travaux, de novembre 1987 à mai 1988, les vérificateurs n'ont pas rencontré d'embûches auprès de leurs collègues de la Commission. Les choses se sont gâtées à compter de juin dernier. Comme il est de mise dans ce genre d'exercice, le Vérificateur soumet ses observations et recommandations aux gestionnaires de la Commission ; ce processus normal de validation fait partie de la vérification. Or la PDG, Mme Monique Jérôme-Forget, refuse de répondre aux critiques de M. Châtelain, de crainte que son intervention ne soit perçue comme une ingérence indue.

Le Vérificateur tente de la rassurer et fait valoir que les échanges sont nécessaires pour que le rapport soit le plus pertinent qui soit. La présidente ne démord pas, sous prétexte d'impartialité. M. Châtelain en fait état dans son rapport à l'Assemblée nationale, de qui il tient son mandat. La PDG a ainsi privé les députés d'informations utiles, voire nécessaires. Comment peuvent-ils exercer leur devoir de surveillance et de contrôle s'ils n'ont qu'un côté de la médaille ? Comment juger de la portée des commentaires et exercer un suivi sur les correctifs ?

Rendu public en décembre, le rapport Châte-

lain est fort sévère pour la CSST. En plus de relever son manque flagrant de collaboration, il met en exergue les faits suivants : \$17 millions payés en trop en 1987, décisions à l'aveuglette, réclamations douteuses, gestion boiteuse, et le reste à l'avenant.

Ni Mme Jérôme-Forget ni ses collègues des centrales syndicales et patronale ne se donnent la peine de répondre directement aux dures critiques d'une personne désignée par le Parlement et qui agit comme chien de garde des citoyens et contribuables. La présidente, MM. Louis Laberge et Ghislain Dufour, se contentent, dans une série d'entrevues avec *La Presse*, de récuser les principales allégations du Vérificateur. Il aurait agi en comptable, ne tenant pas compte de l'évolution, de la grande complexité et du contexte fort particulier de la CSST. Peut-être bien, en effet. Mais alors, pourquoi ne pas l'avoir fait valoir en temps utile et selon les modes appropriés ?

À la demande de l'opposition, une commission parlementaire a entendu brièvement M. Châtelain, le 1er mars. Avec pertinence, il déplore l'absence de collaboration de la direction de la CSST et sa façon « pour le moins discutable de concevoir l'imputabilité envers l'Assemblée nationale ». À sa suite, le député péquiste de Bertrand, M. Jean-Guy Parent, craint que le « mépris » de la CSST ne soit qu'un mauvais exemple de plus : enfermés dans leur tour d'ivoire, les grands gestionnaires prennent peu au sérieux les cris d'alarme du Vérificateur.

C'est grave. L'obligation de rendre compte au Parlement est bafouée impunément. Il y va de la crédibilité des hauts fonctionnaires et de l'Assemblée même que l'imputabilité externe se fasse d'abord à la bonne place et au bon moment : par l'entremise des députés et de leurs mandataires.

— GILLES LESAGE

LE CANADA RECONNAÎT L'OLP !



CHÂNEUP

LETTRES AU DEVOIR

Être un couple

Lettre à Mme Thérèse Lavoie-Roux
NOUS, COUPLES laïques et prêtres de l'expérience « Être un couple », croyons qu'il est encore possible d'être heureux dans le mariage et la vie de couple.

Actuellement la publicité gouvernementale est axée dans un seul sens : renseigner les gens sur le fait qu'il est de plus en plus facile de divorcer.

Il est du devoir du ministère de la Santé et du Bien-être social de monter à bref délai une publicité qui ferait contrepoids au discours véhiculé actuellement, ce qui rendrait justice à tout le monde.

Nous demandons que les gens soient informés sur les moyens qui sont à leur disposition pour les aider à mieux réussir leur vie de couple :

- 1 — Les services gouvernementaux, diocésains et paroissiaux.
- 2 — Les diverses expériences offertes par des bénévoles ou des spécialistes en aide à la croissance des individus et des couples, ou par certains organismes qui apportent une aide efficace aux couples et aux familles depuis longtemps.

— MICHEL et LOUISE LETENDRE

— GILLES GOSSELIN, i.s.v.

Québec, le 5 mars.

À défaut

EN 1974, le juge F. Mackay disait « le ministère public a non seulement le droit mais le devoir de

demandeur que la Loi sur la qualité de l'environnement, qui est une loi d'intérêt public, soit appliquée ». Quinze ans plus tard qu'en est-il de cet impératif ?

M. L.-G. Francoeur nous rappelle que parmi les secteurs d'activité industrielle, caractérisés par une imposante charge polluante, figurent un certain nombre pour lesquels le règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts environnementaux ne s'applique pas.

La Loi devrait être la même pour tous. Permettre encore et toujours des exceptions, c'est priver la population québécoise de l'exercice du droit à la qualité de l'environnement.

La situation actuelle amène un questionnement, à savoir si ces industries (alumineries dans le cas présent) sont exclues du processus par oubli ou parce qu'elles risquent fort d'échouer à l'examen. D'ailleurs, plusieurs d'entre elles semblent développer des allergies à l'idée même de devoir se conformer au règlement, mais les effets de ces allergies n'ont aucune commune mesure avec les risques pour la santé et l'environnement que ces industries font peser sur nous. D'autant plus qu'ils s'inscrivent dans la pérennité.

Alors que le Québec souscrivait récemment au rapport Bruntland, force est de constater que nous avons confondu « développement économique » et « développement durable ». C'est dommage car voici un exercice démocratique qui nous aurait permis de saisir la nuance.

La position du gouvernement en matière de protection de l'en-

vironnement est marquée par des incohérences : d'une part, on exige d'Hydro-Québec qu'elle repense les chemins empruntés par ses lignes de transport d'énergie et on encourage la récupération et le recyclage chez les populations ; d'autre part, on permet à des pollueurs émérites de venir s'installer où bon leur semble.

À défaut de protéger l'environnement nous pourrions au moins afficher une politique de cohérence.

— ROBERT ROUSSEAU
Johanne GÉLINAS

Verdun, le 15 mars.

La pauvreté ruine le budget de santé

Lettre à Jean Francoeur

J'AI bien apprécié votre éditorial du 20 mars : « L'hôpital en question ». Vous avez mis en lumière la plupart des causes de l'engorgement des hôpitaux du Québec.

Une autre cause rarement soulevée, c'est la pauvreté de la majorité des patients. Dans le domaine de la santé, le coût des services aux pauvres serait effarant, selon l'Association médicale canadienne.

Voici une citation du Rapport de la Commission sénatoriale sur la pauvreté : « Le malheur veut que même dans les pays prospères comme le Canada et les États-Unis, 20 % de la population est pauvre. Il y a 40 millions de pauvres aux États-Unis et trois millions et demi au Canada et ce 20 % de la population est affligé par 75 % à 80 % des maladies majeures. »

Même si cette constatation remonte à 1972, peu de choses ont changé depuis sauf que le nombre de pauvres aux États-Unis a baissé à 33 millions. Au Canada on parle plutôt de 4 millions de pauvres.

Même si les pauvres ne comptent que pour 20 % de la population, ils occupent plus de 50 % des lits de nos hôpitaux (peut-être plus). La solution semble évidente : Que les mesures de sécurité sociale soient sensiblement améliorées et il y aura moins de pauvres, donc moins de patients.

Les pauvres sont mal et peu nourris, mal chauffés et mal logés. Ils sont par conséquent plus exposés à la maladie.

Ces constatations faisaient alors dire à M. W. Willard, des services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social :

« Nous utilisons toutes les méthodes possibles : traitement, dépistage des maladies, éducation. [...] Néanmoins nous en sommes peut-être arrivés maintenant à un point où le fait de consacrer encore plus d'argent au domaine des services de santé ne produira pas les résultats escomptés, du moins pas avant que certaines autres mesures ne soient prises, notamment dans le domaine socio-économique, avant que l'on ne remédie aux conséquences de faibles revenus, de conditions de vie défavorables. [...] nous nous demandons si une partie de nos dollars ne pourrait pas, plutôt que d'augmenter le budget de la santé, être consacrée à résoudre ces divers problèmes. »

Éliminer la pauvreté, autant que faire se peut, c'est prévenir la maladie, l'ignorance, le chômage, etc. Tous des fléaux qui coûtent cher. Le Conseil économique a raison d'affirmer que la pauvreté appauvrit toute la société.

— LOUIS BEAUPRÉ
Sherbrooke, le 27 mars.

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers. Prière de s'en tenir à moins de deux pages dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc. LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

Absurde

Lettre à M. Jean Doré

JE SUIS un nouveau citoyen de Montréal et en décembre la Ville m'informe que je devrai comparaître pour avoir déposé mes vidanges au mauvais endroit (j'ignorais qu'entretemps on avait changé l'endroit pour la saison hivernale).

Surpris, j'écris à la Ville pour expliquer les faits : je suis un nouvel arrivant, je n'avais pas reçu d'avertissement, etc. Elle me répond que oui j'ai reçu un avertissement et que pour la somme de \$ 2,75 j'aurais pu obtenir une copie du règlement 5360 régissant la cueillette des ordures, et que je devrai comparaître.

Mais, à moins d'être soi-même fonctionnaire à la Ville, comment penser à se procurer la copie d'une chose si peu usuelle, surtout lorsqu'on ignorait commettre une infraction. Dois-je comprendre qu'il me faudra une copie de tous les règlements afin de palier un éventuel malentendu, puisque la Ville n'envoie pas d'avertissement et sévit immédiatement ?

Comme cette histoire d'ordures s'avère déjà passablement étrange, j'ai le curieux pressentiment que je serai convoqué à comparaître au moment précis où je serai en Chine pour un séjour éducatif (sous l'égide de McGill). Dans une telle éventualité, et vu l'impossibilité de me présenter, je crois que je serais encore plus coupable et pourtant, ce serait encore une fois malgré moi.

Cher monsieur, je voudrais seulement vous expliquer qu'il me fait plaisir d'obéir aux consignes mais que le malentendu peut survenir, sans que le citoyen soit automatiquement coupable. De plus, la politique de la sourde oreille et du bâton ne favorisent guère un climat civique harmonieux.

Je suis un honnête citoyen, j'ai de longue date contribué à la vie communautaire professionnelle, et par de nombreuses activités bénévoles. Mais franchement je considère maintenant m'installer ailleurs, car j'ai perdu confiance en ceux qui administrent ma ville.

— MARC PILON
Montréal, le 28 mars.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

(514) 844-3361
Abonnements : (514) 844-5738

DES IDEES, DES EVENEMENTS

La question centrale pour André Laurendeau

Il a soulevé les vraies questions et réfuté les réponses toutes faites

CLAUDE RYAN

Voici de larges extraits de deux communications présentées il y a une dizaine de jours à l'occasion du colloque sur André Laurendeau organisé par l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble des textes sera publié en mars 1990 par les Presses de l'Université du Québec. L'auteur de l'article ci-dessous est ministre de l'Éducation ; il fut aussi directeur du DEVOIR.

ASSEZ paradoxalement, la carrière d'André Laurendeau prit fin à Ottawa, alors qu'il co-présidait la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. L'essentiel de son énergie fut cependant mobilisé non pas par le nationalisme québécois, mais par le nationalisme canadien, lors de la deuxième guerre mondiale, le début sur la conscription le mobilisa profondément. Vers la fin des années 60, il s'imposa une tournée au Canada anglais, laquelle devait lui faire découvrir sous des aspects plus humains ce pays longtemps resté froid et distant pour lui comme pour tant de Québécois. De même, l'action du Canada sur la scène internationale lui inspira plusieurs interventions intéressantes. Mais, une fois ses préoccupations ramenées à l'essentiel, la question centrale pour Laurendeau aura été celle du destin du Québec.

Le Québec est une nation

La caractéristique majeure de sa pensée à cet égard fut selon moi la conviction que le Québec constitue une nation et non pas seulement une province ou une communauté culturelle. A plusieurs reprises, ce thème devait s'affirmer chez lui avec force. Il est demeuré remarquablement constant chez Laurendeau à travers toutes les étapes de sa carrière publique.

Le nationalisme québécois de Laurendeau ne se bornait pas à défendre le Québec contre les empiètements du pouvoir fédéral. Il traduisait en réalité un sentiment beaucoup plus profond. Né au Québec, ayant décidé d'y faire sa vie, Laurendeau se sentait radicalement lié au peuple québécois. Nul ne connaissait mieux que lui les faiblesses de notre collectivité. Nul n'a souffert davantage de nos défaillances, car il était extrêmement lucide et sensible. Mais il ne lui serait jamais venu à l'esprit de juger son peuple comme s'il lui était extérieur.

La polémique qui opposa Laurendeau à Pierre Elliott Trudeau, à la suite de la publication de l'étude de ce dernier sur la grève de l'amiante, est à cet égard très éclairante. Alors que Trudeau, dans son pamphlet, multipliait les jugements à l'emporte-pièce sur les forces qui ont façonné le Québec, comme s'il n'avait rien à voir avec elles, Laurendeau se dissociait vigoureuse-



Laurendeau « fut un semeur d'idées, un planteur de germes, un explorateur de l'esprit. Il ne fut pas un constructeur ».

ment de cette approche jacobine. Ce premier échange fut suivi de plusieurs autres. Une profonde incompatibilité devait se confirmer entre les vues politiques de Laurendeau et celles de Trudeau.

Cette incompatibilité trouve son expression la plus claire et la plus durable dans le débat autour du concept des deux nations. Laurendeau tenait fermement que le Québec forme une nation. Trudeau, qui n'avait de sympathie que pour le nationalisme canadien, était viscéralement opposé à l'idée même des deux nations et aussi, par voie d'implication, à toute proposition pro-québécoise paraissant s'en rapprocher.

Le nationalisme québécois, qui inspirait Laurendeau, devait logiquement l'amener à accorder une importance prioritaire à la politique québécoise. C'est à ce niveau qu'il avait choisi d'œuvrer au milieu des années 40, lorsqu'il prit la direction du Bloc populaire canadien et se fit élire député de Laurier à l'Assemblée nationale. Si Laurendeau quitta la scène politique provinciale pour entrer au DEVOIR, ce ne fut pas en raison d'un changement d'orientation intellectuelle, mais plutôt par choix personnel. Laurendeau avait en effet constaté que la politique, surtout comme on la pratiquait à l'époque au Québec, n'était pas faite par lui. Il avait conclu qu'il serait plus à l'aise dans le journalisme.

Cela ne l'empêcha point, pendant les nombreuses années qu'il passa au DEVOIR, d'accorder le meilleur de sa réflexion aux questions touchant la politique québécoise. Mais il lui arrive très souvent de s'inté-

resser également à d'autres aspects de notre vie collective, par exemple au syndicalisme, à l'éducation, à la qualité de la langue, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'intégrité des moeurs politiques et administratives : autant de sujets sur lesquels l'apport de Laurendeau fut souvent majeur.

Laurendeau et la Commission B-B

Comment interpréter le passage de Laurendeau à la Commission B-B ? S'il ne s'était agi à l'origine que d'un organisme chargé d'enquêter sur les droits linguistiques, je doute que Laurendeau eût accepté l'invitation que lui fit Lester B. Pearson. Laurendeau était incapable de dissocier la langue du milieu dans lequel elle vit et s'exprime. L'avenir du français et l'avenir du Québec, c'était pour lui un même sujet dont les deux dimensions étaient étroitement reliées. Il n'aurait jamais été question dans son esprit de dissocier l'une de l'autre. Si l'on avait signifié à Laurendeau que le mandat de la Commission d'enquête devait se borner à étudier les droits linguistiques, indépendamment du contexte politique plus large dans lequel ces droits sont appelés à se réaliser, Laurendeau aurait sûrement décliné l'invitation.

Le mandat donné à la Commission d'enquête indiquait clairement qu'elle devait formuler des recommandations sur les mesures susceptibles d'être prises afin d'assurer le développement de la Confédération canadienne « sur la base d'un partenariat égal entre les deux peuples fondateurs... ». Cette façon de définir le mandat impliquait

nécessairement aux yeux de Laurendeau un examen en profondeur du rôle et du statut de la société québécoise dans l'ensemble fédéral canadien. Telle est d'ailleurs la proposition essentielle de ces « pages bleues » du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton dont Laurendeau fut, à n'en point douter, le maître d'oeuvre.

À titre de co-président de la Commission B-B, Laurendeau devait mourir à la tâche, sans avoir terminé l'oeuvre commencée. Il fut en quelque sorte sauvé par la mort d'un échec qui s'annonçait de plus en plus probable et qui devait se confirmer par la suite. Le pays et ses gouvernants fédéraux — surtout ceux de l'époque qui suivit le départ de Lester B. Pearson — étaient prêts à définir avec plus de rigueur les droits linguistiques dans certains domaines de la vie collective. Ils n'étaient aucunement disposés, par contre, à remettre en question les structures du pays pour satisfaire aux nouvelles aspirations politiques qui se faisaient jour au Québec.

Après que le Canada anglais eût trouvé au Québec même, dans la personne de Pierre Elliott Trudeau, un porte-parole qui lui tenait le langage qu'il voulait entendre au sujet de la question politique québécoise, ce fut la fin de l'entreprise B-B sous son aspect plus largement politique. Je crois que le même sort eût été réservé à la Commission B-B même si Laurendeau avait vécu jusqu'à la fin de ses travaux. Ce dénouement tragique reflète, par delà l'idéalisme des uns et le cynisme des autres, l'état réel du rapport des forces politiques au Canada à cette époque. Le Canada anglais n'était tout simplement pas prêt à accepter une révision en profondeur des structures du fédéralisme canadien.

Laurendeau nous aura ainsi quittés sur une note d'inachèvement qui me paraît assez typique de l'ensemble de son action. Il fut un semeur d'idées, un planteur de germes, un explorateur de l'esprit. Il ne fut pas un constructeur. Ayant observé de près son sens des nuances, son culte de la précision et son goût du raffinement, je doute d'ailleurs qu'il eût jamais pu se satisfaire de quelque construction politique ou sociale. Tout, y compris les synthèses intellectuelles en apparence des plus solides, était sans cesse sujet à interrogation dans son esprit. Il avait le doute aimable et civilisé, mais acéré et assez constant. N'ayant pas l'obsession du résultat qui caractérise l'homme d'action, il se sentait libre, voire tenu de continuer à poser des questions là où d'autres étaient parvenus à des certitudes ou à des plans d'action.

Sur la question vitale de notre avenir collectif, où se situerait André Laurendeau s'il revenait parmi nous ? J'ai souvent tenté de percer l'énigme qu'il constituait toujours à cet égard. Le souvenir le plus pré-

cis que je garde de mes entretiens avec lui à ce sujet pourrait se résumer ainsi. Laurendeau, sans le condamner comme une hérésie mortelle, n'était pas enclin à favoriser le séparatisme politique pour le Québec. Il était davantage attiré par la perspective d'un Canada renouvelé où le peuple québécois et les francophones des autres provinces se sentiraient mieux acceptés et appréciés. Très inquiet de l'influence omniprésente de la culture américaine, il voyait dans le projet politique canadien une manière plus efficace pour le Québec et pour le reste du Canada de faire face aux défis de l'assimilation pure et simple dans le grand tout nord-américain.

Mais autant son penchant le portait vers la recherche d'un Canada renouvelé, autant Laurendeau était convaincu qu'il n'y aurait pas de nouveau canadien en profondeur tant que n'auraient pas été apportées des réponses satisfaisantes aux aspirations proprement politiques du Québec. Un jour que nous discutons de ces choses, Laurendeau laissa tomber la réflexion suivante : « J'ai l'impression qu'éventuellement, nos recherches actuelles pourraient déboucher sur la formule intermédiaire entre le statut particulier et l'Etat associé ».

Servir le peuple québécois

À ses yeux, la formule du statut particulier avait quelque chose de gênant et d'étriqué : elle faisait penser à une faveur que l'on exigeait pour un membre gâté de la famille. La formule de l'Etat associé était trop proche, selon lui, de la souveraineté pour qu'elle eût la moindre chance d'être acceptable au Canada anglais ou encore d'être efficace et durable. Laurendeau jugeait non moins acceptable toute formule de statu quo ou de simple retouche aux droits linguistiques.

Cela illustre, s'il en était besoin, qu'il apportait essentiellement à la recherche de notre destin politique aura surtout consisté à soulever les vraies questions, à les poser avec un art sans cesse renouvelé, à refuser les réponses toutes faites, rapides ou artificielles, à rejeter tout compromis avec ses principes sur les questions essentielles, à refuser de nous embarquer dans l'aventure, à rechercher des liens librement assumés et efficaces avec le reste du pays, mais à servir d'abord et avant tout ce peuple québécois qu'il n'hésite jamais à considérer comme « une nation ».

Tout le reste de son action politique, y compris l'action incessante qu'il mena pour faire du Québec une société économiquement plus forte, plus intégrée dans ses moeurs politiques, plus libre, plus juste et plus accueillante, s'explique par cette intuition centrale qui ne le quitta jamais : le Québec forme une communauté nationale, et non pas simplement une province comme les autres dans l'ensemble canadien.

Montréal, c'est Montréal



Michel VASTEL

▲ Lettre d'Ottawa

MAINTENANT que le cabinet fédéral a donné carte blanche à Larkin Kerwin pour choisir le site de l'Agence spatiale, il ne faudrait pas que les Québécois se conduisent comme des boutiquiers « québécois » et manquent leur coup.

L'Agence spatiale doit être à Montréal. Point. Et dans l'édifice le plus prestigieux, le plus cher s'il le faut, et le plus central. Larkin Kerwin a déjà dit que « si l'Agence doit réussir, il faut que son personnel soit heureux, content et bien installé ».

Il y a plus : il faut que les leaders de la recherche spatiale gouvernementale, pour la plupart anglophones, se sentent accueillis à Montréal au point de devenir, avec le temps, des Québécois, de vrais *Montrealers*.

Idéalement, le président de l'Agence et les ministres concernés comme Jake Epp, William Winegard et Marcel Masse, devraient convaincre au plus tôt les leaders anglophones de la recherche spatiale, y compris ceux qui, comme David Lowe, se sont déjà réfugiés à Toronto, d'annoncer leur départ pour Montréal. Cela provoquerait un effet d'entraînement sur les 200 fonctionnaires qui ont un quelconque intérêt dans la recherche spatiale. Si seuls les francophones du Conseil national de recherches, des divisions spatiales de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie, des Communications, acceptent le transfert, et que les autres s'accrochent à Ottawa ou, pire encore, fuient aux États-Unis, l'Agence ne sera qu'un éléphant blanc.

La proposition farfelue des leaders de la Rive-sud devrait être éliminée, autant que celle, plus discrète, de Vaudreuil, dont le ministre Pierre Cadieux et le sénateur Michel Cogger s'occupent activement. À l'est comme à l'ouest de la métropole, l'Agence deviendrait une sorte de Mirabel, une institution à la dérive parce que sans ancrage.

Un lobby très puissant pousse la candidature du West Island, en avançant la proximité de l'aéroport de Dorval, et la présence de plusieurs industries aéronautiques au long de la Transcanadienne. Cette proposition est encore plus perverse parce que les cadres de l'Agence spatiale créeraient rapidement, avec les dirigeants anglophones de l'industrie spatiale, chez Spar en particulier, un îlot totalement déconnecté de la réalité québécoise. Autant laisser l'Agence à Ottawa, si on doit en arriver là.

Seule, la candidature du centre-ville de Montréal offre des perspectives de succès à l'Agence. Il faut en effet obliger ses cadres à « réseauter » — dans le sens du *networking* — avec les institutions authentiquement québécoises comme McGill, Polytechnique, l'UQAM. Il faut les amener à fréquenter les mêmes restaurants, les mêmes clubs le Board of Trade ou le Mount Stephen Club s'il le faut — que les dirigeants des Lavalin, SNC, Canadair, Paramax et autres Héroux.

C'est à ce prix que l'Agence spatiale va mieux s'imprégner du Québec pour le transformer, un peu comme Oakville ou Oshawa se sont imprégnées de la culture Ford ou General Motors.

L'Agence pourrait ainsi devenir le noyau d'une série d'infrastructures qui feront de Montréal une tête de pont pour le rayonnement international du Canada dans le domaine aérospatial. Si l'Agence est un succès, il ne fait pas de doute qu'elle attirera près d'elle la future Organisation canadienne pour la recherche en aérospatiale (OCRA), qui hésite encore entre Montréal et Toronto pour y implanter son siège social.

Comme l'ont souligné à plusieurs reprises les chercheurs de l'Institut d'étude des villes internationales, Pierre-Paul Proulx en particulier, Montréal a déjà la masse critique qui faisait de lui un membre (junior) du club des villes internationales. Dans le domaine de la haute technologie et de la recherche aérospatiale, largement dominé par les bureaucrates fédéraux et les entrepreneurs de l'Ontario, Montréal n'était encore qu'une sorte de « succursale ». Autour de l'Agence, il peut se créer une masse importante de laboratoires non seulement à partir de l'expertise fédérale et québécoise, mais une masse tellement dynamique qu'elle incite certains à « prendre la 401 à l'envers ».

Il faudrait en particulier que le Québec et l'Agence encouragent la création d'une « association internationale des villes aéronautiques » dont le siège serait, lui aussi, à Montréal. En fait, on peut envisager le jour où les installations de l'Agence, d'OCRA, de l'Association internationale des villes aéronautiques, de plusieurs laboratoires privés, auront besoin d'un assez d'espace pour occuper un complexe de la taille de celui de l'OACI sur la rue Sherbrooke.

La décision d'Ottawa de forcer l'installation de l'Agence à Montréal, bien que tardive et trop politisée, peut lancer Montréal dans le 21^e siècle et lui redonner le rôle de métropole canadienne des transports et des communications qu'elle avait au début du siècle. Mais à condition que l'Agence parte du bon pied, et en grand.

De Laurendeau à l'intellectuel d'aujourd'hui

FERNAND DUMONT

L'auteur est président de l'Institut québécois de recherche sur la culture

ANDRÉ Laurendeau nous a quittés il y a plus de vingt ans. Pourquoi demeure-t-il encore aussi présent parmi nous ? Sans doute, cela tient de la nostalgie et de la fascination. Laurendeau aura exercé une profonde séduction. Sa faculté d'attention était singulière ; il appelait la parole de l'autre, moins par curiosité que par ferveur de comprendre. Par ailleurs, et cette autre figure de lui ne contredisait pas la première, il refusait de se livrer tout entier en de plates confidences, réservant pour lui sa part de rêves. Présence et distance, ferveur et ironie, sensibilité et lucidité : tel était, je pense, cet homme que nous avons admiré et aimé.

Il se pourrait que Laurendeau nous demeure proche parce qu'il était une sorte d'archétype de l'intellectuel.

Dépouillé de tout dogmatisme

Mais qu'est-ce donc qu'un intellectuel ? Ce n'est pas simplement un écrivain, un artiste ou un savant : aux dénominations de ces divers métiers, il n'est pas utile d'en ajouter un autre. Certes, un intellectuel possède une compétence en l'un de ces métiers : il est physicien ou peintre, poète ou sociologue, philosophe ou romancier. Mais il y faut quelque surplus, bien difficile à désigner.

Et, justement, la personnalité et la présence de Laurendeau permettent de la formuler d'une manière concrète.

Je ne crois pas m'avancer beaucoup en affirmant que son tempérament ne relevait pas d'abord de la politique ni même du journalisme, mais de l'esthétique. On connaît sa prédilection pour la musique, à laquelle allait ses premiers choix adolescents ; dans sa maturité, il a écrit des pièces de théâtre, un roman, des souvenirs. Quelques préludes ou quelques morceaux littéraires ne constituent pas une grande oeuvre.

Ce qui, pour l'heure, n'est pas important. Voyons-y d'abord une façon, pour l'intellectuel, d'être ailleurs que sur la place publique.

À partir de cette distance, entretenue avec astuce, Laurendeau aura joué le rôle politique que l'on sait : chef de parti, membre de la Commission sur le biculturalisme, avant tout commentateur attentif de l'événement. C'est ce décalage qui faisait sa manière toute particulière d'aborder les problèmes de la Cité. Ce décalage le dépouillait de tout dogmatisme, l'empêchait de s'enfermer dans des conclusions hâtives. À compiler ses écrits, il est impossible d'en dégager une doctrine quelque peu systématique. C'est pourquoi on a tiré sa pensée en bien des directions. Un nationaliste aux lentes évolutions ou un socialiste hésitant ? Un fédéraliste réticent ou un séparatiste timide ? Ces étiquettes et d'autres lui ont été appliquées ; elles n'atteignent pas à la profondeur de sa quête et de ses options. Prudence, hésitations ou velléités d'un être trop sensible pour s'enfermer dans quelque idéologie aux contours arrêtés ? Ce serait oublier des engagements où il a tout risqué.

Alors, comment cerner l'attitude qui caractérisait vraiment cet intellectuel ? Je dirai que c'était le passage de l'esthétique au souci éthique. L'éthique est en deçà et au-delà des positions affirmées que l'on doit tenir par ailleurs. Elle est effort de discernement des valeurs, inquiétude quant à leur inachèvement et à leurs compromissions. On en pourrait tirer une définition de l'intellectuel tel que Laurendeau nous en a offert le modèle : se tenir en retrait pour sauvegarder la fragilité des valeurs ; se vouer aux leçons de l'événement et y investir à la fois ses incertitudes et ses convictions.

Je ne cherche pas autrement le motif qui nous attache à Laurendeau. Cet homme, à lui seul, demeure une interrogation sur le destin de l'intellectuel dans la société présente.

On a abondamment parlé du silence des intellectuels québécois depuis une dizaine d'années. Il s'agit, en effet, d'un phénomène troublant sur lequel, face à la grande ombre de

Laurendeau, il convient de s'attarder.

Ce désistement serait-il dû, comme on l'a répété souvent avec amertume ou ironie, à la victoire du *non* au référendum de 1980 ? Si c'était vrai, il faudrait en conclure à l'échec d'une propagande orchestrée par les intellectuels. Ce qui me paraît abusif.

Je n'ai pas de mérite à le rappeler : la mutation du Québec contemporain remonte à l'après-guerre. De 1945 à 1960, des changements ont été amorcés bien avant qu'interviennent les transformations des structures politiques. La plupart des grands projets mis en route dans les années 60 ont été esquissés au cours de cette période, et par des intellectuels plutôt que par des hommes politiques.

Un magistère jusqu'alors effacé a surgi : celui des hommes d'affaires, maintenant francophones en grande majorité

De plus, la mutation s'est avant tout produite dans les moeurs, pour se poursuivre au grand jour après 1960, et avec beaucoup plus de répercussions que dans la sphère politique.

En somme, il s'est agi d'une révolution mentale ; de sorte que les intellectuels y ont puisé naturellement matière à leur travail. D'autant plus que l'expansion des médias et des institutions d'enseignement, la croissance d'une foule de gestionnaires en tous genres ont permis une floraison d'idées et d'idéologies que nous n'avions jamais connue dans le passé.

Ici comme ailleurs en Occident, l'idéologie néo-libérale a ramené les projets sociaux à l'administration tranquille. L'obsession de l'économie, qui n'est pas sans raison, a constitué une sorte de deuxième phase

de la sécularisation : au déclin des interprétations religieuses traditionnelles, a succédé la disqualification des clercs laïcs. Les intellectuels ont, en effet, une certaine parenté avec les théologiens : leur pensée est utopique, dans le sens positif du terme, bien entendu ; ils conçoivent mal qu'une société puisse vivre pleinement en entretenant seulement le bon fonctionnement de ses rouages. Cela ne va pas sans une conception de la politique ou le projet l'emporte sur la gestion, la discussion sur les sondages.

Ne nous surprenons pas que, dans ce nouveau contexte, ait surgi un magistère jusqu'alors effacé : celui des hommes d'affaires, maintenant francophones en grand nombre. On l'aura vérifié à plusieurs signes. Le rapport public paru sous le nom de M. Gobeil a été l'oeuvre de chefs d'entreprises ; ceux-ci ont établi, et sans abuser de l'analyse, la liste des institutions québécoises à supprimer ou à amputer. Beaucoup de ces institutions étaient de caractère culturel, concernaient de près les intellectuels. Ceux-ci ont passé la main sans trop protester, comme l'avait fait le clergé de naguère envers eux.

Plus récemment, ce sont des chefs d'entreprises qui ont pris la tête du mouvement pour un plus considérable financement des universités. À cette occasion, ils n'ont pas manqué de nous tracer des voies d'avenir où la technologie et les modes de gestion occupaient parfois toute la place. Je ne sache pas que, cette fois encore, beaucoup d'intellectuels se soient insurgés devant ce clergé de récente obédience.

Ajoutons que la classe des intellectuels (s'il convient de s'exprimer ainsi) s'est elle-même scindée. Plusieurs sont devenus des gestionnaires, par un goût singulier du pouvoir qu'ils critiquaient naguère. Il serait utile de procéder à une psychanalyse de l'appétit secret de puissance qui hante les intellectuels ; je ne m'y aventurerai pas ici. En tout cas, ceux qui ont écarté cet appétit ou n'ont pas pu le satisfaire sont maintenant relégués dans le paisible entretien des idées, à l'abri de leurs collègues qui, dans l'administration, s'occupent des affaires sérieuses. De quelle lé-

gitimité se réclamer pour intervenir dans les débats publics quand on consacre la meilleure partie de son temps à l'épistémologie, à l'histoire de la littérature, à la botanique, à la physique, à l'étude de la Nouvelle-France ou à la théologie fondamentale ?

Démasquer ce qui se cache

Laurendeau, je le parie, se réjouirait. Les intellectuels sont mis en retrait ; ce sera bénéfique puisque, il nous en a donné l'exemple, le travail de l'exil littéraire ou scientifique est la garantie nécessaire de l'engagement. Laurendeau a écrit des pièces de théâtre, un roman à l'écart de l'événement ; nous voici condamnés à faire de même dans nos métiers respectifs. Après tout, ce qui donne droit à l'intellectuel de s'immiscer dans les débats publics, c'est le métier qu'il pratique à l'écart. Le temps présent a l'avantage de nous en faire souvenir.

À partir de là, et pour entendre encore la voix lointaine de Laurendeau, j'abandonne aux gestionnaires la tâche d'élaborer les stratégies du pouvoir. Comme lui, c'est l'éthique qui devrait nous préoccuper. L'utilisation du savoir dans nos sociétés, les embarras de la scolarisation, les exigences de la justice : l'urgence est toujours là, aujourd'hui comme naguère, de démasquer ce qui se cache sous le cours apparemment assuré de l'histoire et sous les propos des puissances qui l'interprètent. Nous sommes désormais voués à l'événement, comme Laurendeau l'était.

Alors peut recommencer ce que Laurendeau a tenté : contester les idéologies où les sociétés menacent de s'enfermer, qu'elles se réclament de la politique ou de la science ; maintenir le cap sur la transcendance sans laquelle il n'est pas de vérité ; ne point rompre la solidarité envers le peuple auquel nous appartenons dans sa marche vers un destin incertain. Et, pour garantir cette prétention, travailler à ces oeuvres inutiles qui, comme le théâtre et le roman de Laurendeau, démontrent que les sociétés ne sont vivantes que par l'ouverture sur une gratuité dont elles prétendent parfois n'avoir pas besoin.

Léon Dion a une confiance limitée en Claude Ryan : «le bon homme au mauvais endroit au bon moment?»

Gilles Lesage
de notre bureau de Québec

MÊME s'il croit M. Claude Ryan sincère et est porté à lui faire confiance, M. Léon Dion souhaite que le gouvernement rende étanche la sécurité linguistique des Québécois, au besoin en amendant la loi 178 et en promulguant sans délai une réglementation stricte.

Au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, le réputé politologue de l'Université Laval résume ainsi son avis : M. Ryan est le bon homme, peut-être au mauvais endroit, mais pas nécessairement au mauvais moment. Le bon homme, en raison de ses prises de position lors de la discussion de la loi 178, en décembre dernier, en faveur de la loi 101 et de la clause dérogatoire (nonobstant); au mauvais endroit, parce que le PLQ, à commencer par son chef, Robert Bourassa, n'a pas de crédibilité sur le plan linguistique en raison de ses tergiversations; au bon moment, parce que le prestige mérité de M. Ryan est tel qu'il peut amener le gouvernement à se brancher pour de bon.

Le professeur, qui étudie les questions linguistiques depuis 30 ans, estimait en décembre que la loi 178 était acceptable mais d'application aléatoire. Mais si elle est bien appliquée, ajoute-t-il maintenant, de façon claire et précise, les problèmes qu'elle soulève ne pèseraient pas lourd auprès des questions qui préoccupent les gens : taux d'intérêt, pollution, violence et terrorisme, santé et éducation. Un parti, le PQ, pourrait toujours tenter de s'en faire une arme de combat, mais il n'irait pas très loin, estime M. Dion, dont les



Léon Dion

suggestions rejoignent pourtant celles de l'opposition à l'Assemblée nationale. Ainsi, M. Ryan dit que l'affichage restera unilingue français pour les grandes surfaces. Mais c'est la parole d'un homme, et ça ne suffit pas. Il faut une réglementation stricte et limitative. Mieux, il faut étendre la clause dérogatoire à l'affichage intérieur, pour éviter tout risque de poursuites devant les tribunaux.

M. Dion rappelle que la loi 178 est venue en guise de réponse à la Cour suprême, qui réclamait de l'affichage bilingue tout en faisant droit à la prépondérance du français. Mais avec plusieurs autres, dont M. Ryan, M. Dion met en doute le postulat des juges voulant que le langage commercial puisse être assimilé à une liberté fondamentale. D'autre part, il est vrai que la loi 101 a été pas mal

massacrée depuis son adoption en 1977. Mais elle l'aurait été si on avait suivi les recommandations Pépin-Robarts, il y a dix ans : les dispositions de l'article 133 (bilinguisme institutionnel) devraient être abrogées dans la mesure où elles entraîneraient en conflit avec les aspirations québécoises, suggérait alors la Commission de l'unité canadienne.

Quant à M. Ryan, il estimait, dans son livre beige de 1980, que le Québec péquiste errait en durcissant sa politique dans le sens de l'unilinguisme français, limitant les droits de la minorité anglophone et manifestant un intérêt moindre pour l'objectif de l'égalité linguistique à la grandeur du pays. Cette position a d'ailleurs fait l'objet d'un sérieux différend entre M. Dion et son vieil ami, alors chef du PLQ. Autant il fut dur pour lui dans le temps, autant le professeur se réjouit des vives récentes du ministre, qu'il juge sincères et définitives.

D'autre part, le récent jugement de la Cour suprême et la loi 178 n'abrogent pas toutes les dispositions de la loi 101 en matière d'affichage commercial, seulement cinq articles sur une vingtaine. Au surplus, les dispositions concernant la francisation au travail et dans les entreprises sont toujours en vigueur; il s'agit de les mettre en oeuvre, non d'en diminuer la grande portée.

M. Dion passe en revue la loi 178, déplorant que la clause dérogatoire ait été limitée à l'extérieur et ne couvre pas l'intérieur des commerces, sauf exceptions ou dérogations fort acceptables à la dérogation.

M. Ryan ayant dit, il y a deux semaines, qu'il n'y aura pas de réglementation pour les grandes surfaces, il faut lui faire confiance. Mais M.

Bourassa continuant de farfigner (il vient tout juste de le faire en évoquant un possible bilinguisme pour assurer la sécurité dans les endroits publics, tels les centres de ski), il faudrait le préciser par voie réglementaire, mieux législative. Cela acquis, le principal problème porterait désormais sur les entreprises franchisées, de plus de 4 et de moins de 50 employés. Cela est difficile d'application et ne peut être laissé dans le flou. Il faut un règlement, approuvé par le gouvernement, comme c'est sa prérogative, mais appliqué par l'Office de la langue française, comme le prévoit la loi 101.

À la toute fin de son long texte en deux tranches à ce journal, fin mai dernier, M. Dion déplorait les tergiversations de M. Bourassa et suggérait des inscriptions bilingues limitées à l'intérieur des commerces, par exemple sur les panneaux indicateurs, en somme un bilinguisme de sécurité et d'hospitalité. Le professeur déplore à nouveau que M. Bourassa ait amplifié et déformé son avis, tout en s'appropriant ce qu'on a appelé la solution Dion.

Quoi qu'il en soit, le politologue ne veut pas du tout que le gouvernement troque la loi 178 et la clause dérogatoire contre l'accord du lac Meech. Il souhaite au contraire que la dérogation soit étendue et précisée quant à l'intérieur des commerces. Il demande de plus que la réglementation soit étanche et même qu'elle fasse l'objet, au préalable, d'une étude approfondie en commission parlementaire, non seulement de la part des députés entre eux, mais avec l'apport externe des personnes et groupes intéressés. À cet égard, il déplore que le gouvernement ait improvisé en décembre



Claude Ryan

dernier, au lieu de reconduire simplement la loi 101, dans l'attente d'un examen approfondi de la situation nouvelle créée par le jugement de la Cour suprême.

Cet examen révèle que, sur certains points (les articles 8 à 10 surtout), la loi 178 comporte des progrès sur la loi 101, ainsi que le prétend le premier ministre. Mais il faudrait préciser nettement que le rôle et les prérogatives des trois organismes linguistiques (Conseil, Office et Commission) sont préservés, de même que leur autonomie, qui n'atténue en rien la liberté du gouvernement de disposer comme bon lui semble des avis et rapports de ses conseillers. Si ces derniers deviennent des créatures du gouvernement, ils perdent toute crédibilité, indique M. Dion.

Par contre, l'expert n'est pas sûr que la dérogation prévue par la loi

101 pour les petites entreprises, familiales et personnelles, soit aussi souhaitable pour les entreprises de 5 à 50 employés. Il demande à voir avant d'en être convaincu. Ce qui crée de l'insécurité, selon lui, ce sont les lacunes de la loi 178, la réglementation non prévue et qui tarde à venir, concernant les entreprises franchisées, par exemple, ou les lieux publics. Ces lacunes sont telles qu'il y a de grands risques de poursuites judiciaires à brève échéance, le gouvernement ne s'étant pas prévalu de la clause dérogatoire pour l'intérieur des commerces.

Avec le sondage Créatec-LE DEVOIR, M. Dion reconnaît que les citoyens sont fatigués du débat linguistique; mais ils manifestent aussi une insécurité que le gouvernement doit s'employer avec diligence à calmer. Pour l'instant, en dépit de la présence rassurante de M. Ryan, l'application de la loi 178 reste aléatoire comme elle l'était en 1978, et elle apporte de l'eau au moulin péquiste. Il faut les règlements d'application, et rapidement, insiste-t-il. Cela ne peut être laissé au bon vouloir d'un ministre qui, si influent soit-il, peut être mis en minorité, comme les trois anglophones (MM. Lincoln, Marx et French) l'ont été en décembre dernier.

La loi 101 a une grande valeur symbolique, un peu comme un drapeau. M. Dion se réjouit de la « conversion » de M. Ryan, la croit sincère et déplore qu'elle survienne si tard; mais il lui fait confiance qu'il puisse contribuer à résorber l'insécurité et passer aux vrais problèmes linguistiques, à l'école, au travail, chez les immigrants et autres tâches pressantes.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Bombardier

devrait rembourser ce prêt à partir du 200e appareil, selon un taux d'intérêt de 8 % applicable dès l'obtention du prêt. Bombardier compte évidemment beaucoup sur ce prêt, qui n'a rien d'un cadeau, mais qui constitue tout de même une participation au risque et qui permet à l'entreprise de conserver financièrement une marge de manoeuvre suffisante pour faire mijoter d'autres projets.

Selon la présentation qu'on en a fait hier, le projet RJ place d'embellie Canadair comme chef de file mondial dans le créneau visé, celui du transport régional de passagers par avion à réaction. M. Donald Low, président de la division Canadair, a fait valoir qu'en allongeant le Challenger déjà en service, on peut produire ce nouvel appareil avec des investissements d'au plus \$ 300 millions sur une période d'environ deux ans et demi. Les concurrents, qui n'ont pas le Challenger, devraient investir \$ 1,5 milliard et prévoir cinq ans de travaux avant un lancement.

Cela place Bombardier en excellente position à la condition d'aller de l'avant tout de suite pour profiter d'une conjoncture très favorable. Comme le Challenger, l'appareil RJ respecte les normes de plus en plus rigoureuses concernant le bruit; il arrive au moment où les flottes de la deuxième génération se font vieillissantes et que l'on sait avec certitude que la clientèle régionale préfère les avions à réaction. La congestion des « plaques tournantes » que sont les aéroports principaux favorise aussi le transport régional.

En somme, les études de marché montrent qu'il y aura dans les années 90 une demande de 1.000 appareils de cette catégorie. Bombardier se fixe l'objectif de récupérer de 40 à 50 % de ce marché. Les 62 commandes déjà reçues à Canadair proviennent également du Canada, des États-Unis et d'Europe. Pour des raisons de concurrence farouche, les acquéreurs ne veulent pas divulguer leurs projets d'achat d'avions. Il y a une exception néanmoins et c'est DLT, une filiale de Lufthansa, transporteur national en République fédérale allemande, qui a commandé 12 appareils RJ, soit six commandes et six options.

M. Beaudoin a précisé que le prix de lancement de cet appareil, soit le prix de vente prévu pour le premier lot de 50 appareils sera de \$ 14 millions US. Les modifications par rapport au Challenger sont relativement minimes: la carlingue conserve exactement la même largeur, mais l'appareil s'allonge de vingt pieds et chacune des ailes dotées d'un caisson

renforcé a un prolongement de 36 pouces. Avec des moteurs identiques à ceux du Challenger, qui a une autonomie de vol de 3.600 milles, le DJ aura une autonomie de 1.000 milles; il y a aussi une option pour 1.500 milles. Les deux appareils, le Challenger et sa version allongée, volent à la même vitesse, soit à 530 milles à l'heure. Comment cela se peut-il? On a réduit l'espace réservé à l'essence dans le Challenger de manière à augmenter l'espace pour des sièges et des passagers.

Il faudra deux ans exactement avant qu'un premier DJ puisse voler et il faudra une année de vols expérimentaux avant de recevoir la certification des autorités gouvernementales. Parallèlement à ces travaux, Canadair poursuit sa fabrication du Challenger au rythme de deux appareils par mois.

◆ Levée

5 cents le litre d'essence aux automobilistes québécois.

En fait, les entrepreneurs québécois sont cantonnés à la pompe à essence tandis que les transactions entre les Grands du pétrole, approuvées par Ottawa, les empêchent de remonter la chaîne de production et de se lancer dans le raffinage. Et comme en 1985, lorsqu'Ottawa a mis la clef dans la porte de la raffinerie de Montréal-Est, aucun ministre québécois ne semble se préoccuper du dossier.

Le Québec consomme actuellement plus de \$ 5,5 milliards de produits pétroliers, autant que d'électricité, et la moindre baisse de concurrence se traduit par de nouvelles hausses de prix, de l'ordre de dizaines de millions de dollars. Le cabinet du ministre John Ciaccia a confirmé au DEVOIR que les protestations des distributeurs sont nombreuses et qu'on prépare un dossier pour le directeur de la concurrence à Ottawa.

Dans la capitale nationale, on en est encore à réunir les informations des provinces, des distributeurs indépendants et des concurrents de Esso et le directeur de la Concurrence, Calvin Goldman, pense toujours arriver à une décision d'ici la mi-avril.

La lettre du gouvernement du Québec présente trois objections :

■ une nouvelle chute de la concurrence « peut se traduire... par des pressions à la hausse sur les prix »;

■ ni Esso ni Texaco ne possédaient de raffineries au Québec mais elles s'approvisionnaient par le biais d'ententes avec les trois raffineries de la province. Le danger est grand, estime Québec, qu'Esso dénonce ces ententes et n'approvisionne la province avec ses deux raffineries ontariennes de Sarnia et Nanticoke. « Depuis la fermeture de Gulf en 1985, le Québec est passé d'une situation d'exportateur net de produits pétroliers à une situation d'importateur. En 1987, au seul chapitre de l'essence-moteur, le Québec a dû importer 13.698 barils par jour des 118,326

barils nécessaires à la demande ». En fait, le Québec a eu jusqu'à sept raffineries dans le passé et exportait dans l'Est de l'Ontario et au Nouveau Brunswick; il dépend maintenant des autres;

■ La rationalisation qui va suivre la fusion Esso-Texaco va donner à Esso, dans 20 municipalités consommant plus d'un million de litres, le contrôle de 60 % du marché. C'est pourquoi le gouvernement du Québec estime qu'il faut obliger Esso à vendre une partie de ses postes de distribution à des indépendants québécois. « Toute autre solution m'apparaît contraire à l'intérêt public et dommageable au développement économique du Canada tout entier », écrit Ciaccia.

Le pire, c'est que le rapport de l'ancien directeur fédéral de la concurrence, Michael O'Farrell, avait prévu cette situation. « Les consommateurs québécois sont mal servis par les compagnies pétrolières », concluait-il en décembre 1985, prédisant une sous-capacité de raffinage dans la province. Celle-ci était évaluée à 50.000 barils par jour par des experts américains.

Les ministres anglophones de l'époque comme Sinclair Stevens et Pat Carney, et le premier ministre lui-même, n'avaient pas cru les prévisions alarmistes de Michael O'Farrell qui perdait peu après son poste. La ministre Suzanne Blais-Grenier avait pour sa part démissionné tandis que d'autres députés conservateurs (Carole Jacques et Gilles Toupin), exprimaient leur dissidence en public.

Quatre ans plus tard, la même opération recommence, d'autant plus grave qu'elle fait d'Esso le leader du marché de détail au Québec alors qu'il n'a aucune raffinerie dans la province, mais deux en Ontario.

◆ Parizeau

tawa.

Selon M. Parizeau, la recette de la confiance est ce qu'il y a de plus simple; les Québécois attendent de leur gouvernement qu'il ne laisse pas s'enterrer les débats sur les problèmes et les priorités de la société, qu'il projette l'impression de savoir où il va, qu'il agisse avec célérité. « On a l'impression d'un gouvernement qui ne sait plus quoi dire, ni quoi faire, d'un gouvernement qui ne décide à peu près rien et quand il est forcé de décider, il coule dans la mélasse ».

Mais par delà ce qu'il croit être une crise de confiance collective, l'enthousiasme de Jacques Parizeau s'inspire de bonnes nouvelles qu'il attribue à l'exercice de son leadership: le membership du parti continue de s'accroître; la santé financière est rétablie et la campagne de financement, dont l'objectif est de \$ 2 millions, devrait permettre d'effacer le déficit accumulé de \$ 450.000; le parti est réorganisé; « plus présent sur le terrain »; il s'impose davantage dans le débat politique et les chicanes internes sont disparues.

Fier de son oeuvre, le chef du PQ ne cache pas non plus sa joie de voir la thèse souverainiste gagner du terrain dans l'opinion publique. Satisfaction qui tient à la publication d'un sondage réalisé par l'as-sondeur du parti, Michel Lepage, et qui conclut que le concept de souveraineté-association recueille maintenant l'appui d'un Québécois sur deux. Dans l'ensemble de la population, cet appui se chiffre à 49 % et atteint 55 % chez les francophones.

Quand les journalistes lui ont fait observer que c'est la souveraineté-association qui gagne en popularité alors qu'il prêche la souveraineté pure et dure, M. Parizeau s'est quel peu indigné pour répondre: « La souveraineté dont on parle comporte implicitement toute une série de formes d'associations avec le Canada. Et l'optique est changée par rapport à la souveraineté-association d'il y a 20 ans. Cela voulait dire le maintien d'une union douanière dans une zone de libre-échange entre le Québec et le Canada. Maintenant qu'on a une zone de libre-échange à travers l'Amérique du Nord, les termes n'ont plus la même signification ».

Quoi qu'il en soit, le chef du PQ rassure ses militants orthodoxes qu'il n'est pas question de reculer pour revenir à une forme quelconque d'étapisme. Pas question de modifier la stratégie du parti pour faire porter la prochaine campagne électorale sur la souveraineté-association. « C'est de souveraineté qu'il sera question, avant, pendant et après la prochaine campagne électorale. C'est devenu la toile de fond de l'action du parti ».

Cette conférence de presse, M. Parizeau l'avait convoquée avant tout pour sonner l'alarme contre un nouveau coup de force qu'Ottawa serait en train de mijoter aux dépens du Québec. Essentiellement, le chef du PQ soupçonne le fédéral de vouloir réduire son déficit en coupant dans les transferts fiscaux aux provinces.

Depuis 1984, les transferts à l'ensemble des provinces ont augmenté de près de 20 %, mais seulement de 6 % en faveur du Québec. Ce qui fait dire à l'économiste Parizeau que la perspective de nouvelles coupures doit être dénoncée immédiatement alors qu'il est encore temps de faire comprendre à Ottawa qu'il en découlerait du « pelletage » du déficit fédéral dans le budget du Québec.

Dans cette perspective, M. Parizeau trouve incompréhensible le mutisme du Québec. « Il faut que M. Bourassa parle et qu'il agisse. La situation économique change très vite et le reste du monde bouge. On ne peut rester là, un peu saisi par le changement et sans trop savoir quoi faire. Les gouvernements sont faits pour gouverner ».

◆ Bouchard

Se défendant de toute « immixtion dans la politique française » tout en prenant la précaution oratoire d'avouer qu'il allait être « indélicat » envers la France, M. Bouchard a prononcé un vibrant plaidoyer pour la défense du français et un vif réquisitoire contre l'attitude française à l'égard de la langue.

Se saisissant lui aussi de « l'affaire », il a notamment déclaré: « Si l'on a quelque part dans le monde un sanctuaire où la science se doit de respecter la langue française, c'est bien l'Institut Pasteur... La science française, francophone est d'une telle qualité qu'il n'y a pas de raison de la dissimuler derrière une autre langue ».

S'il a évoqué ouvertement son « inquiétude », voire son « découragement » devant de telles décisions prises en France, M. Bouchard a toutefois estimé que des solutions existaient, et qu'elles devaient être positives.

« Il faut examiner quels sont les vrais problèmes qui se posent et ensuite nous arrêterons les moyens

d'une démarche commune à Dakar », a proposé l'ancien ambassadeur du Canada à Paris.

Parlant ensuite de l'attitude de la France à l'égard de la défense de la langue, M. Bouchard s'est montré particulièrement vif déclarant à la tribune, aux côtés du ministre-académicien Alain Decaux qui n'a pas sourcillé: « Peut-être que les Français pensent qu'ils n'ont pas besoin de la francophonie. Mais nous, nous en avons besoin ». Le ministre canadien a estimé qu'il fallait « accentuer cette prise de conscience » en France où « les gens n'ont pas le sentiment que leur langue est menacée ». Pourtant a-t-il ajouté « ce qui est menacé aujourd'hui, c'est bien le rayonnement universel du français. La menace est partout et sournoise ».

Interrogé sur ce sujet dès l'ouverture de la conférence de presse finale, M. Alain Decaux, ministre français chargé de la francophonie a annoncé la constitution en France d'une commission interministérielle pour examiner la question et aussi l'inscription à l'ordre du jour de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de Dakar (22 au 27 mai) du problème de la défense de la langue dans les domaines scientifiques.

Le ministre français a ensuite expliqué que l'un des grands volets du sommet francophone de Dakar, après ceux de Paris et de Québec, avec l'environnement, serait celui visant le développement de la communication en français. Retrouvant la force de persuasion de l'historien et la verve du professionnel de télévision qu'il fut, le ministre Decaux, faisant contrepoint aux propos de M. Bouchard, a estimé qu'en France aussi on voulait faire triompher la cause du français. Ce qui n'a pas empêché, à la fin de la conférence de presse, un journaliste africain, visiblement peu convaincu, d'évoquer « la bataille perdue » du français.

◆ La guerre

aux eaux sous souveraineté canadienne leur était interdit depuis le début de 1988. Le Canada ne reconnaît pas la zone de 200 milles que la France s'est octroyée autour de l'archipel, jugeant qu'elle ne devrait pas dépasser 12 milles.

En vertu de l'entente annoncée hier, le litige sera soumis à un tribunal international de cinq juges, dont l'arbitrage durera trois ans. L'un des juges est nommé par le Canada (l'ex-ambassadeur à Washington Allan Gottlieb), un deuxième est nommé par la France, et les trois autres le sont par les deux pays.

D'ici le jugement, la France pourra pêcher annuellement 15.600 tonnes de morue dans la zone disputée. C'est 11.000 tonnes de moins que ce qu'elle avait unilatéralement décidé de pêcher cette année. Mais c'est aussi près de 10.100 tonnes de plus que le contingent de 5.515 tonnes que ce que le Canada juge écologiquement admissible.

En eaux canadiennes, Paris sera en outre autorisée d'ici 1991 à capturer 10.950 tonnes de morue par année et 15.000 tonnes de sébaste, de plie grise, de flétan et de merlu argenté dans le Golfe Saint-Laurent et au large des côtes du Labrador, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse.

Ces stocks sont puisés dans un surplus qui excède les besoins du Canada, assure le gouvernement fédéral. Dans le golfe du Saint-Laurent, les contingents français représentent moins d'un cinquième de ce qui avait été accordé à la France en 1986.

En conférence de presse à Terre-Neuve, où viennent d'être déclenchées des élections générales pour le 20 avril prochain, M. Crosbie s'est flatté d'avoir « réussi à limiter dans la mesure du possible » les quotas accordés à la France.

Pour la première fois, s'est en outre vanté le ministre, la France fera rapport au Canada « périodiquement et promptement » des prises qu'elle réalisera dans la zone en litige. Des inspecteurs canadiens seront aussi autorisés à monter à bord des bateaux de patrouille français, et vice versa.

D'autre part, les contingents français en eaux canadiennes « sont assujettis à la condition que les navires français respectent toutes les limites de contingentement et ne s'engagent pas dans une surexploitation des ressources à l'extérieur de la zone de 200 milles du Canada ».

Furieux, le député libéral du Labrador Bill Rompkey a de son côté estimé qu'il s'agissait du « plus grand acte de sabotage jamais commis à l'égard de Terre-Neuve » et a promis de lutter aux Communes de toutes ses forces contre l'entente.

Il trouve tristement ironique que l'accord soit annoncé le jour du 40ème anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération canadienne. Il voit d'ailleurs dans « ce geste de mépris » matière pour la province à reconsidérer son appartenance au Canada.

M. Rompkey trouve inconcevable que « des milliers de tonnes de poissons soient donnés à la France dans des secteurs où la pêche est interdite aux pêcheurs terre-neuviens ».

« La Grande-Bretagne va avoir ses sous-marins et la France ses poissons », a vociféré le député.

« La population terre-neuvienne, s'est-elle demandé, va-t-elle endurer encore longtemps de demeurer captif de la volonté d'Ottawa ? »

Il s'est distribué près de \$ 1 milliard en assurance-chômage à Terre-Neuve l'année dernière, a-t-il signalé, « mais le gouvernement conservateur préfère donner aux Français notre gagne-pain et notre principale ressource ».

Pour sa part, le vice-président du Conseil des pêches du Canada, M. Patrick McGinness, a jugé qu'il s'agissait d'un « prix élevé à payer pour l'industrie, compte tenu de la précarité des stocks de morue ».

C'est un prix, selon lui, que l'industrie a accepté à contre-cœur de payer, dans la mesure où elle ne pourra que profiter à long terme du règlement de la dispute frontalière.

L'attentat de Bruxelles a été revendiqué

BEYROUTH (AP) — Une organisation musulmane inconnue, « Les soldats de la justice », a revendiqué, hier, l'assassinat mercredi soir du recteur de la mosquée de Bruxelles et de son bibliothécaire. Cette organisation s'était déjà signalée le 18 décembre 1988 en affirmant avoir enlevé un médecin belge, Jan Cools, qui travaillait au Liban pour le Norwac, une organisation humanitaire norvégienne.

« Les soldats de la justice » affirment, dans un communiqué dactylographié remis aux bureaux du quotidien *An-Nahar* à Beyrouth, qu'ils assument « la responsabilité d'avoir appliqué le jugement de Dieu aux traîtres Abdallah al-Ahdal et Salem al-Behir ».

Les deux hommes, ajoute le communiqué, ont été tués pour avoir mené « des activités destructrices et anti-islamiques en entretenant des contacts avec le Mossad », les services de renseignements d'Israël. L'organisation menace, par ailleurs, « d'appliquer un juste châtiment » à la famille royale saoudienne qui, selon elle, « prône la politique israélienne ».

Méditation Planétaire!

Dans une trentaine de pays de la Planète il y aura une méditation désormais appelée MÉDITATION PLANÉTAIRE.

Cette année, rendez-vous:

DATE: le samedi 25 mars

LIEU: HOLIDAY INN Crowne Plaza, 420, ouest rue Sherbrooke, Montréal
Salle Ambassadeur, premier étage, Métro Place des Arts, sortie Jeanne-Mance)

HEURES: Japon: 24 heures (0,00 h)

Europe et Afrique: 16 heures

Canada (Québec): 10 heures (donc, se rendre pour 9 heures (du matin) à l'hôtel)

Bouddhistes, Catholiques, Mormons, Musulmans, Protestants, Raëliens et autres, il s'agit d'une grande méditation de paix planétaire pour tous les habitants de la Terre, indifféremment de notre religion, langue, culture ou croyances.

Bienvenue, et P.A.F. (paix, amour, fraternité)

Jean-Denis Saint-Cyr, Guide-évêque pour le Canada